

POINT SUD

les études du CNCD-11.11.11

De l'Agenda du Millénaire à l'Agenda 2030

Les nouveaux Objectifs de développement durable sous la loupe

par Benjamin Van Cutsem



sommaire

résumé exécutif	03		
introduction	04		
1/ Stratégies du développement : du consensus de Washington aux Objectifs de développement durable (ODD)	05	2/ Le bilan contrasté des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	12
a/ Un contexte international favorable au développement ?	05	a/ 2015 : l'heure des bilans	12
b/ Un nouveau consensus international : les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)	08	b/ Critiques des Objectifs du millénaire pour le développement	24
c/ Les limites dans la mise en œuvre des OMD	09	c/ Conclusions	27
		3/ Objectifs de développement durable : un nouveau paradigme ?	28
		a/ Des Objectifs du millénaire pour le développement aux Objectifs de développement durable	28
		b/ Les 17 Objectifs de développement durable (ODD)	30
		c/ Avancées et défis	36
		conclusion	44
		bibliographie	45

résumé exécutif

L'année 2016 marque la mise en œuvre du nouvel agenda pour le développement. Celui-ci, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », définit 17 nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) de portée universelle ayant notamment pour vocation de transcender le clivage traditionnel Nord-Sud.

Au-delà de ce caractère *universel* qui suppose que tous les États sont appelés à réaliser ces 17 objectifs, l'agenda post-2015 ambitionne de modifier les modèles économiques des sociétés, par l'adaptation de nos modes de consommation et de production au bénéfice du bien-être humain et de la planète. Il est également sous-entendu que tous les gouvernements et autorités politiques ne pourront se satisfaire d'un « picking » parmi les ODD en fonction de leurs priorités nationales. Enfin, aucun objectif ne sera considéré comme réalisé tant qu'il n'est pas atteint par tous les groupes cibles, aussi vulnérables soient-ils. Lutter contre les inégalités constitue sans doute l'un des enjeux les plus essentiels dans la réalisation de ces ODD. Leur caractère pluridimensionnel laisse entendre que les réduire impactera naturellement la réalisation de tous les autres objectifs poursuivis.

Face à ces défis, chacun devra agir en fonction de ses capacités propres et de son impact historique sur les écosystèmes, ainsi que son degré de développement. Le *principe de responsabilités communes mais différenciées* permet donc à tous les États d'être pleinement acteurs du développement durable, en pleine considération de leur propre singularité, et de s'inscrire dans une trajectoire de transition collective vers un monde plus juste. La réalisation des ODD dépendra également des capacités statistiques des pays en développement, sans lesquelles il ne pourra être possible d'évaluer les progrès enregistrés et d'orienter le cas échéant les politiques pour les rendre plus efficaces. Cette réalisation dépendra également de la mise à disposition de moyens de financement de grande ampleur, au regard de l'ambition du prochain agenda de développement. L'approche financière devra garantir une réelle « transversalité » entre les différents ODD et non se cantonner à une approche en silo qui, dans le cas des précédents Objectifs du

millénaire pour le développement (OMD), a généré de véritables îlots de financement.

Au-delà de ce constat, les OMD ont débouché sur de réelles avancées dans de nombreux domaines, mais ces progrès ont été inégaux en fonction des zones géographiques : ils ont globalement été significatifs dans les pays d'Asie orientale et en Amérique latine, mais beaucoup moins en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Par ailleurs, les ODD s'attachent tant aux dimensions économique, environnementale et sociale, là où les OMD se limitaient globalement à cette dernière. Raison sans doute pour laquelle les Objectifs de développement durable sont deux fois plus nombreux et font preuve de plus d'ambition. Toutefois, se pose toujours la volonté de remise en question de la croissance en tant que principal objectif de développement. Le fait que les ODD prônent la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation et qu'ils s'engagent à lutter à part entière contre les inégalités peut supposer un engagement vers un changement de paradigme là où les précédents objectifs avaient échoués. Reste à savoir s'il ne s'agit pas d'une simple compilation de bonnes intentions ou si, au contraire, une véritable volonté politique s'est faite jour dans le chef des gouvernements de tous les États membres des Nations Unies, en vue de réaliser ce nouvel agenda du développement.

Enfin, contrairement aux OMD qui ont été élaborés par un petit groupe d'experts des Nations Unies, le processus d'élaboration des ODD a montré que la large participation des États membres et des parties prenantes assure un fort sentiment d'appropriation et favorise une « adhésion » à grande échelle. Finalement, cette participation a garanti que diverses questions, appartenant aux deux voies de l'environnement et du développement, sont intégrées dans ce programme audacieux de développement durable.

Cette étude vise à mettre en exergue les différentes avancées et défis que suppose la réalisation de ces Objectifs de développement durable. Pour ce faire, il importe notamment de s'appuyer sur les enseignements tirés de la réalisation des OMD.

introduction

« Sur une planète que l'on pouvait considérer comme infinie, inépuisable, le splendide isolement des égoïsmes, individuels ou collectifs, était possible. Sur notre planète de plus en plus petite, aux ressources non renouvelées, cette attitude est suicidaire pour tous.¹ »

Le monde change et son évolution progressive vers la multipolarité ne se fait pas sans heurts. L'émergence de nouvelles puissances économiques et les nouvelles technologies réajustent la donne. Serait-ce la voie pour un monde moins inégalitaire et plus solidaire ? Ou la tendance confirme-t-elle la concentration des richesses dans des mains de moins en moins nombreuses, surexploitant les ressources et s'appropriant quasi-exclusivement les bénéfices économiques et financiers ?

C'est dans ce contexte aux repères vacillants que s'inscrit le nouvel agenda pour le développement adopté en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Partant du postulat que la mondialisation engendre des problèmes « globaux » dépassant les frontières propres à chaque pays, ce nouvel agenda appelle à une plus grande collaboration internationale pour les contrer. Aussi, le développement ne peut se limiter au simple prolongement de paradigmes antérieurs. Une autre approche est possible, nécessaire, en rupture avec le passé, « afin de construire ensemble un monde plus juste, à travers de nouvelles formes de solidarité, de citoyenneté globale et de l'action sociale² ».

C'est à Rio+20, la Conférence des Nations Unies consacrée en juin 2012 au développement durable, qu'une volonté internationale semble à nouveau se dégager pour agir conjointement et différemment en faveur d'un monde plus équitable. « À nouveau » car la première tentative des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)³ s'avère avoir en partie échoué dans l'éradication de la pauvreté. Dès lors, décideurs politiques mondiaux, représentants de la société civile et acteurs du secteur privé se sont engagés dans un processus qui devait conduire à « réconcilier » les deux filières internationales, dans un « one track », intégrant les enjeux de l'éradication de la pauvreté (post-2015) et ceux du développement durable à l'échelle planétaire. C'est ainsi que l'idée des Objectifs de développement durable émerge. La déclaration finale de Rio+20 les ambitionne « [...] concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale, et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci, ainsi que des politiques et des priorités nationales⁴ ».

Alors que les OMD tirent leur révérence, que reste-t-il des engagements de Rio+20 trois ans après la conférence ? De *fora* internationaux en négociations intergouvernementales, l'agenda international en matière de développement durable s'articule désormais autour de 17 objectifs et 169 cibles, là où les OMD étaient au nombre de 8 et seulement accompagnés de 21 cibles. Ce programme plus vaste aura-t-il pour autant les moyens de ses ambitions ou risque-t-il, au contraire, de souffrir d'une complexité accrue dans sa mise en œuvre ?

Au risque de n'être qu'un *bis repetita*, la poursuite de ces nouveaux objectifs doit se faire en tirant les leçons de l'accomplissement insuffisant des OMD. Bien plus qu'un simple générateur d'espoir, l'agenda post-2015 pour le développement ne peut s'envisager que sous le prisme de la réussite.

La déclaration finale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » sanctionnant le Sommet de New-York, en septembre 2015, porte les germes d'un processus historique. Car bien plus que de se satisfaire d'un simple « cahier des charges », les dirigeants mondiaux doivent surtout y faire de preuve de volonté politique. Ils se sont engagés à traduire ces objectifs dans leurs institutions et législations nationales pour mettre fin à la pauvreté et à la faim, améliorer la santé et l'éducation, tendre vers une économie inclusive et combattre les changements climatiques. Un programme d'envergure pour les 15 années à venir.

1/ JACQUARD Albert, *Voici le temps du monde fini*, Éditions du Seuil, avril 1991, page 160

2/ ACODEV/NGO-Federatie (groupe de travail), *Quel avenir pour les ONG belges dans la coopération internationale du 21^e siècle. Note de discussion. Agenda pour le changement*, mars 2015, page 4

3/ Instaurés par la déclaration du Millénaire des Nations Unies, signée le 8 septembre 2000 à New-York

4/ NATIONS UNIES, *L'avenir que nous voulons*, Déclaration finale de la Conférence RIO+20, septembre 2012, point 247, page 53

1/ Stratégies du développement : du consensus de Washington aux Objectifs de développement durable

« Nous, chefs d'État et de gouvernement, [...] reconnaissons que, en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité [...] en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient⁵. »

A/ UN CONTEXTE INTERNATIONAL FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT ?

Le Sommet des Nations Unies du 25 au 27 septembre 2015, à New York, a entériné les 17 Objectifs de développement durable, fruit d'un long travail de réflexion et d'un large processus participatif. Si ce nouvel agenda du développement a pour vocation d'orienter les prochaines politiques tant internationales que nationales (puisqu'il s'agit d'objectifs universels, donc applicables à tous les pays et à tous les niveaux de pouvoir), il est cependant loin de constituer la première initiative internationale en matière de développement. Ainsi, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont longtemps focalisé l'attention en matière de développement puisque depuis l'an 2000, ils ont orienté les politiques de coopération des donateurs publics d'aide au développement.

Toutefois, bien avant ce « tournant du Millénaire », l'évolution géopolitique mondiale fut marquée par une succession d'événements historiques (initiée par la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989) menant à la fin de la Guerre froide et à l'émergence d'un monde unipolaire marqué par la prédominance des préceptes néo-libéraux.

1/ Années 80 : la mainmise néolibérale du consensus de Washington sur le financement du développement

Pendant deux décennies, dès le début des années 1980, les politiques internationales de financement du développement se sont articulées sur un postulat économique prônant la libéralisation et la suprématie des marchés dans l'allocation des ressources. Le « consensus de Washington » en devint le cadre de référence. Centré sur les pays en développement, ce dernier prêchait des mesures spécifiques visant leur désendettement et leur essor socio-économique avec, *in fine*, leur « intégration dans l'économie mondiale ». Selon Éric Berr et François Combarrous, cet objectif « intégrant » reposait sur « la promotion des politiques macroéconomiques restrictives, une ouverture croissante des économies et la libre concurrence⁶ ». Il ne pouvait par ailleurs s'envisager sans l'imposition de conditionnalités contraignant les pays en développement à accepter les programmes d'ajustement struc-

turel (PAS) – pensés par les Institutions financières internationales (IFI) – entraînant un désinvestissement public dans les secteurs économiques et sociaux de base (santé, éducation). Dans une période de crise de la dette, l'octroi de prêts à des taux d'intérêt dits « concessionnels » devant permettre aux économies endettées de sortir de leur crise de liquidité correspondait en réalité à mettre purement et simplement les économies nationales de ces pays sous tutelle internationale.

Si les premiers résultats engrangés par le consensus de Washington se traduisirent par un afflux d'investissements privés internationaux au bénéfice des pays en développement, l'impact des PAS sur leurs marges de manœuvre politiques fut clairement négatif. Comme le souligne Arnaud Zacharie, « les contraintes de jure des conditionnalités pesèrent lourdement sur l'autonomie des pays endettés et eurent également tendance à exacerber les contraintes de facto de la globalisation en incitant les pays en développement à subitement libéraliser leurs échanges commerciaux et financiers⁷ ». Dès lors que ces pays se trouvaient exclus de l'élaboration de stratégies de développement adaptées à leurs singularités nationales, le consensus de Washington ne pouvait qu'aboutir à son propre échec. Imposé par les programmes d'ajustement structurel, le « tout à l'exportation » entraîna les pays à abandonner les cultures vivrières et les rendit dépendants des cultures de rente. Face à des revenus d'exportation insuffisants, nombre de pays pauvres furent happés par le cercle

5/ NATIONS UNIES, *Déclaration du Millénaire*, septembre 2000. Consultable sur www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm

6/ BERR Eric & COMBARROUS François, *L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique*, Centre d'économie du développement (CED), 2004, page 2

7/ ZACHARIE Arnaud, *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Éditions Le Bord de l'eau, Collection La Muette, 2013, page 237

vicieux de l'endettement: obligés d'emprunter afin d'être en mesure d'importer des produits alimentaires, les pays en développement ayant appliqué les PAS virent leurs déficit, dette extérieure et dépendance alimentaire s'aggraver et leurs services publics prioritaires sous-financés⁸.

2/ Années 90 : l'impact des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) sur les pays en développement

Face à la perte progressive de légitimité du consensus de Washington, les Institutions financières internationales furent dans l'obligation de réformer leurs programmes de développement. À la fin des années 1990, les programmes d'ajustement structurel furent progressivement remplacés par des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

Conscientes de la nécessité d'appropriation des stratégies de développement par les États supposés en être bénéficiaires, les Institutions financières internationales considèrent que les nouveaux documents stratégiques de réduction de la pauvreté devaient être élaborés (avant d'être pleinement avalisés) par les gouvernements locaux en concertation avec leurs sociétés civiles, les collectivités locales, les partenaires au développement et le secteur privé. Parallèlement, les IFI imposèrent aux pays en développement une nouvelle conditionnalité – plus politique celle-là – axée sur le concept de « bonne gouvernance » avec, comme finalité, l'objectif que les États bénéficiaires des DSRP soient en plines capacités institutionnelles pour les appliquer.

Si ces nouvelles orientations stratégiques de développement tendaient à revaloriser la dimension sociale, notamment dans les secteurs prioritaires que sont la santé et l'éducation, les changements produits dans les pays du Sud ne sont au final que limités. Comme le signale encore Arnaud Zacharie, « [l'] augmentation [des dépenses sociales reste] limitée et strictement encadrée par l'impératif d'austérité budgétaire [...]. Le champ de l'appropriation et de la participation ouvert par les DSRP était finalement limité : il concernait la définition de secteurs économiques et sociaux priori-

taires, mais ne permettait aucunement la remise en cause du cadre macroéconomique promu par le consensus de Washington⁹ ».

Un tel constat s'impose au début des années 2000 : les DSRP de première génération n'atteignent pas leur objectif de réduction de la pauvreté, nécessitent d'être réorientés et doivent se détacher du canevas historique des programmes d'ajustement structurel. Organisés autour de 4 axes¹⁰, les DSRP de seconde génération projettent leurs engagements dans les secteurs sociaux ainsi que vers les secteurs productifs. Toutefois, malgré la supposée transformation des DSRP en stratégies de développement national, le principe de conditionnalité ne permettra pas aux pays bénéficiaires de s'approprier pleinement celles-ci. En 2008, dans son rapport relatif aux pays les moins avancés (PMA)¹¹, la CNUCED tire à ce propos des conclusions peu engageantes : d'une part, les DSRP de seconde génération n'ambitionnent pas un redéploiement stratégique du développement mais se contentent de n'être, à l'analyse, qu'un listing de priorités sociales, économiques et institutionnelles ; d'autre part, les nouveaux DSRP perpétuent un modèle consacrant la privatisation et la libéralisation comme les clefs principales du développement des secteurs productifs propres aux économies des PMA ; enfin, ces DSRP éludent quasi-complètement une analyse des liens entre croissance économique et lutte contre la pauvreté.

3/ Une succession de conférences et de sommets internationaux pour une nouvelle théorie du développement ?

La remise en question de la légitimité du consensus de Washington entraîne, concomitamment à la mise en œuvre des nouveaux DSRP, une série de conférences et des sommets des Nations Unies tout au long de la décennie 1990. Ces grands rendez-vous internationaux constitueront le socle des futurs Objectifs du millénaire pour le développement.

En 1992, le sommet de la Terre – ou Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) – élabore des angles d'intervention permettant une meilleure

gestion des ressources planétaires et suggère pour la première fois la notion de responsabilités communes mais différenciées¹². Dans sa déclaration finale, il est rappelé que « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément¹³ ». De plus, ce sommet de la Terre définit le programme « Agenda 21 » pour le développement et l'environnement qui comprend une déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable, de même que la gestion durable des forêts et trois conventions portant spécifiquement sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification.

Une année plus tard (du 14 au 25 juin 1993), la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme de Vienne réaffirme la promotion et la protection des droits humains comme élément central dans le développement – au même titre que la démocratie. Il s'agit également d'appeler la Communauté internationale à consolider et appliquer l'ensemble des mécanismes internationaux consacrés aux droits de l'Homme (sur base de la Déclaration universelle les consacrant depuis 1948). L'approche basée sur les droits (*Human Rights Based Approach/HRBA* en anglais) en est l'un des héritages majeurs, devenant un principe central dans les campagnes et mobilisations issues de la société civile.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) du Caire, en septembre 1994, fixe comme base du développement social l'accès universel à la planification familiale d'ici 2015 – lequel passe notamment par la promotion de la femme et l'accès à un train de mesures plus complet en matière de santé et de reproduction (en ce compris des services d'accompagnement pour des grossesses et accouchements sans risque, pour l'avortement dans les pays où ce dernier est autorisé, de prévention et de traitement pour les maladies infectieuses – plus précisément le VIH/Sida, d'information et de conseil sur la sexualité, et l'élimination des pratiques à risque à l'encontre des femmes).

Le Sommet mondial pour le développement social, tenu quant à lui à Copenhague en 1995, priorise la lutte contre la pauvreté, la réalisation du plein-emploi et l'émergence d'une société plus juste. Les chefs d'État qui y sont réunis s'engagent également à placer l'être humain au cœur du développement¹⁴.

La même année, la Conférence mondiale de Pékin consacrée aux femmes engage les gouvernements du monde entier à lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes et à édicter des normes visant à privilégier l'égalité entre ces dernières et les hommes. Il s'agit de promouvoir les droits de la femme et des petites filles en tant que partie intégrante des droits universels de l'Homme. Y est également formalisée une approche « sexo-spécifique » du développement et du rôle central que les femmes y ont à jouer.

En 1996, à Istanbul, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains débouche sur une déclaration orientée

8/ Lire à ce sujet ZACHARIE Arnaud, *Op.cit.*, page 248

9/ Idem, page 255

10/ Les DSRP II constituent un cadre de référence pour l'élaboration des programmes sectoriels, multisectoriels et les programmes régionaux organisés autour de 4 axes : la création de richesses ; l'accélération de la promotion à l'accès aux services sociaux de base ; la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

11/ CNUCED, *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés : Croissance, pauvreté et conditions du partenariat de développement*, Publication des Nations Unies, New-York et Genève, 2008, 215 pages

12/ Cette notion, au cœur même de l'agenda post 2015 pour le développement, est traitée ultérieurement dans le chapitre consacré aux Objectifs de développement durable.

13/ NATIONS UNIES, *L'avenir que nous voulons*, Déclaration finale de la Conférence RIO+20, septembre 2012, 60 pages

14/ Lire à ce sujet QUART-MONDE (la rédaction), *Sommet mondial pour le développement social*, Copenhague, 6-12 mars 1995, Dossiers et documents de la Revue Quart-Monde, n°7, 1998

sur l'objectif d'accessibilité de tous à un logement convenable ainsi que sur l'établissement de villes durables dans un monde de plus en plus urbanisé. Cette déclaration appelle plus largement à s'atteler aux problématiques telles que « [les] modes de consommation et de production non viables, en particulier dans les pays industrialisés; [les] changements non viables de la structure et de la répartition de la population [...]; [la] situation des sans-abri; [l']accroissement de la pauvreté; [le] chômage; [l']exclusion sociale; [l']instabilité familiale; [l']insuffisance des ressources, des infrastructures et des services de base; [les] lacunes de la planification; [l']aggravation de l'insécurité et de la violence; [la] dégradation de l'environnement et [la] vulnérabilité accrue aux catastrophes¹⁵ ».

En novembre 1996, la déclaration finale du Sommet mondial de l'alimentation à Rome fait de la sécurité alimentaire un engagement universel dans l'optique d'éradiquer la faim dans le monde d'ici 2015. Le constat est dressé : la faim et l'insécurité alimentaire sont des problèmes planétaires qui risquent potentiellement de perdurer et, dans certaines zones géographiques, de s'aggraver. Par ailleurs, dans la déclaration finale, il est également mentionné la volonté de « [mettre] en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire, et son utilisation efficace¹⁶ ».

La tenue de ces multiples rendez-vous internationaux pousse nombre d'experts à considérer que les Objectifs du millénaire pour le développement peuvent être apparentés à une compilation de certains engagements qui y ont été proclamés.

B/ UN NOUVEAU CONSENSUS INTERNATIONAL : LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Les engagements pris en 2000 dans le cadre de la *Déclaration du Millénaire* définissent une volonté unanimement partagée de renforcer les liens entre les Nations et, surtout, de tendre vers une partition plus équitable des marges et bénéfiques dans un contexte de mondialisation généralisée (encadré 1).

Pourtant, selon les contextes spécifiques des États, plongés dans la misère, minés par les conflits ou marqués par une détérioration de l'environnement, envisager « les retours de croissance » et les perspectives de prospérité de manière uniforme est une gageure. De plus, penser la mondialisation comme instrument d'égalitarisme social relève d'un « mythe justificateur » là où elle envisage « la croissance maximum [comme] la fin ultime et unique des actions humaines [et qui s'inscrit dans le cadre d'] un marché financier unifié [...] dominé par certaines économies, c'est-à-dire par les pays les plus riches, et en particulier par le pays dont la monnaie est utilisée comme monnaie internationale de réserve et qui du coup dispose à l'intérieur des marchés financiers d'une grande marge de liberté¹⁷ ».

Il n'empêche, les huit nouveaux objectifs de développement placent l'humain et la dimension sociale au cœur des nouvelles stratégies de développement. Ils ont aussi le mérite de mobiliser les dirigeants sur le développement et d'initier des bases de réflexions quant à l'amélioration de l'efficacité de l'aide¹⁸. Par contre, alors que le Sommet du Millénaire aurait pu se présenter comme le sommet de conclusion de l'ensemble des rendez-vous internationaux de la décennie qui s'achève, les OMD se caractérisent par une certaine frilosité, faisant parfois preuve de régression en termes d'ambition là où des avancées réelles avaient été enregistrées.

« Les huit nouveaux objectifs de développement placent l'humain et la dimension sociale au cœur des nouvelles stratégies de développement. »

C/ LES LIMITES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD

1/ Les OMD instrumentalisés par un contexte international insécurisé

Le 11 septembre 2001 modifie profondément l'esprit du développement. Les OMD – tout juste élaborés par les Nations Unies un an auparavant – se conjuguent rapidement à un agenda « sécuritaire » contre le terrorisme. Frédéric Lapeyre insiste en ce sens en remarquant que « la mise en avant de l'objectif de réduction de la pauvreté n'a pas pour seule raison la justification de la poursuite de politiques axées sur la croissance, elle résulte aussi de considérations sécuritaires qui se sont renforcées après

l'attaque terroriste du World Trade Center à New York en septembre 2001¹⁹ ».

Extrême pauvreté, pandémie croissante du VIH/sida, trafic et prolifération des armes légères et à petits calibres ou impact des conflits armés sont consacrés comme autant de menaces contre la paix et la sécurité internationale. S'il est vrai qu'aucun des huit OMD n'aborde explicitement ces dimensions, on ne

ENCADRÉ 1

LES HUIT OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

- 1/ Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim
- 2/ Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3/ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4/ Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- 5/ Améliorer la santé maternelle de trois quarts
- 6/ Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7/ Assurer un développement durable
- 8/ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

15/ NATIONS UNIES (Conférence des Nations Unies sur les établissements humains – Habitat II), *La Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains*, juin 1995, point 4

16/ FAO, Sommet mondial de l'alimentation, *La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*, novembre 1996

17/ BOURDIEU Pierre, *Le mythe de la « mondialisation » et l'État social européen* in *Contre-Feux*, Éditions Liber-Raisons d'agir, 1998

18/ Les déclarations de Paris (mars 2005), d'Accra (septembre 2008) et de Busan (novembre 2011) engagent les bailleurs de fonds internationaux en faveur de principes fondamentaux concourant à cet objectif d'efficacité.

19/ LAPEYRE Frédéric, *Objectifs du Millénaire pour le Développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néo-libérales* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, page 17

peut toutefois concevoir leur réalisation sans la prise en compte de ces dernières, ni de celle de la gouvernance. Par ailleurs, palliant à cet « oubli », la Déclaration du Millénaire consacre une section entière aux thématiques de paix, de sécurité et de désarmement.

Sous l'angle sécuritaire, la réalisation des Objectifs du millénaire doit être perçue comme une stratégie « win-win » : si ceux-ci visent officiellement une amélioration quantifiable et à brève échéance des conditions de vie dans les pays en développement, ils sont également supposés réduire au maximum les risques d'instabilité endogènes aux pays du Sud. Plus fondamentalement, ils participent au maintien d'un modèle économique dominant pourtant source d'inégalités dans le monde.

2/ L'impact de la crise financière sur les OMD

Si la mondialisation favorise la multiplication des échanges commerciaux, elle est aussi vecteur de plus grande instabilité. La crise des « subprimes », débutée en 2007 aux États-Unis, engendre des déstructurations économiques bien au-delà des marchés des pays développés. Crise devenue systémique, ses conséquences dysfonctionnelles ne tardent pas à toucher les économies des pays en développement ainsi que les budgets des pays industrialisés consacrés à l'APD qui, après une décennie en hausse, connaîtront des coupes substantielles dans plusieurs pays à partir de 2010²⁰.

Cet environnement économique et financier international en mutation impacte inévitablement la réalisation des OMD. D'une part, si la pauvreté est en baisse, elle se fait à un rythme inférieur aux prévisions. De même, la crise alimentaire cumulée à la crise financière réduit les progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition puisque « [le] ralentissement de la croissance causé par la crise financière [renforce] l'impact des prix élevés des produits alimentaires sur la pauvreté²¹ ». Les progrès enregistrés en matière de genre connaissent également quelques ralentissements – ce d'autant plus que les femmes sont souvent

les premières affectées par les phénomènes de crise. Enfin, les objectifs liés à la santé ainsi que l'amélioration des services d'assainissement de base sont atteints dans de moindres proportions.

3/ Une nouvelle efficacité de l'aide

En mars 2002, les Nations unies adoptent le « Consensus de Monterrey », censé remplacer le consensus de Washington et servir de programme stratégique pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Articulé sur six volets précis²², ce consensus appelle les pays donateurs à augmenter de manière conséquente leur effort et confirme l'engagement des pays récipiendaires à s'engager dans la voie d'une meilleure gouvernance. Malgré quelques avancées (notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle des gouvernements des pays du Sud en termes de mobilisation de ressources domestiques), le Consensus de Monterrey s'inscrit dans la lignée de son prédécesseur en pensant le commerce et l'investissement international comme moteurs du développement et, par conséquent, ne participe pas à une remise en question du modèle économique existant²³.

4/ La paralysie du multilatéralisme commercial

Enfin, lancé en 2001, le Cycle de négociations des membres de l'OMC nommé *Programme de Doha pour le développement* va s'enliser, confirmant la reconfiguration des rapports de force sur la scène commerciale internationale. Désormais, les puissances « émergentes » ont un rôle souvent ambigu entre la défense de leurs intérêts de nations comptant la majorité des populations en développement d'une part, mais par ailleurs en tant qu'économies tirant la croissance mondiale et exacerbant l'impact sur l'environnement.

Parallèlement à l'enlèvement des négociations multilatérales, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux se multiplient. Ces accords préférentiels généralement négociés entre des pays de niveau de développement fort différents, s'avèrent désavantageux pour les populations des pays en développement²⁴.

QUELLE EFFICACITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ?

Le premier Forum de Haut Niveau (FHN) sur l'efficacité de l'aide a lieu à Rome en 2003. Ne rassemblant que les seuls donateurs, la déclaration insiste sur la nécessité de laisser la gestion des programmes et projets aux administrations locales et appelle à ce que les capacités des pays bénéficiaires soient renforcées en vue de déterminer prioritairement leurs propres stratégies de développement.

La Déclaration de Paris (2005) vise à réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide pour sa meilleure efficacité. Cinq principes y sont établis : (1) **l'appropriation** par les pays bénéficiaires de l'APD de leurs politiques et stratégies de développement, (2) **l'alignement** par les donateurs sur les stratégies nationales de développement des pays récipiendaires, (3) **l'harmonisation** entre programmes des donateurs, (4) **la gestion axée sur les résultats** sur base d'indicateurs en vue d'élaborer des cadres d'évaluation permettant une meilleure compréhension de la progression des stratégies nationales et sectorielles de développement, et (5) **la responsabilité mutuelle** tant des donateurs que des bénéficiaires en ce qui concerne les résultats obtenus.

Le *Forum de haut niveau d'Accra* se déroule en 2008. Troisième du nom, son programme d'actions privilégie une *approche fondée sur les droits de l'Homme* ainsi que le *renforcement des acteurs civils* dans le développement. Des mesures concernant la *prévisibilité et la transparence* des flux de l'aide ainsi qu'une répartition plus efficace des tâches entre donateurs sont également avancées.

Le quatrième FHN consacré à l'efficacité de l'aide se tient à Busan (2011). La coopération Sud-Sud figure au cœur des débats. Toutefois, tant la Chine que l'Inde s'assurent que les actions définies dans le cadre de la déclaration finale ne serviront de référence aux acteurs du partenariat Sud-Sud que « sur base volontaire » sans engagements concrets ou échéances précises. L'intégration du secteur privé et des partenariats public-privés (PPP) comme outils complémentaires de coopération au développement y est aussi avancée (sans toutefois de références au respect des normes sociales et environnementales ou à la cohérence des politiques).

Enfin, c'est le paradigme d'*efficacité du développement* déjà impulsé à Busan qui fait l'actualité du *Forum de Mexico* en 2014. Mais le manque de volonté politique et les divergences profondes ne permettent pas de formuler de nouveaux engagements.

20/ Si l'OCDE chiffre en 2008 l'aide publique au développement à hauteur de 119,8 milliards de dollars, l'objectif de la norme de 0,7% du revenu national brut des pays donateurs d'ici 2015 semble difficilement atteignable dès lors que les budgets des pays développés subissent les pressions générées par la crise mondiale.

21/ BECHIR Riadh, ARBI Abdeladhim Mohamed, DHIFALLAH Saïd Miloud & SGHAIER Mongi, *Impact de la crise sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les pays en voie de développement : le cas de la Tunisie* in *New Medit*, n°4, 2010

22/ À savoir (1) mobiliser les ressources financières nationales au service du développement, (2) mobiliser les ressources internationales au service du développement via les investissements directs étrangers et autres flux

financiers privés, (3) le commerce international comme moteur de la croissance et du développement, (4) renforcer la coopération financière et technique internationale pour le développement, (5) réduire les dettes extérieures et (6) régler les problèmes systémiques par le renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement.

23/ Lire à ce propos CARNES Marta Ruiz, *De Monterrey à Doha, quels progrès dans le financement du développement ?*, EURODAD, 2008

24/ Lire à ce sujet : *Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux : moteurs de l'intégration régionale ou nouveau cheval de Troie du libre-échange ?*, Les cahiers de la coopération internationale, n°8, mai 2008, 36 pages

2/ Le bilan contrasté des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

« La réalisation de ces objectifs est de la responsabilité de chacun. Un échec multiplierait les dangers que court notre planète, dangers qui vont de l'instabilité aux épidémies ou à la dégradation de l'environnement. Par contre, atteindre ces objectifs nous ferait accéder rapidement à un monde plus stable, plus juste et moins dangereux²⁵. »

En septembre 2000, la Déclaration du Millénaire instituant huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) mobilisa une attention politique et publique sans précédent. Leur formulation simple ainsi que leur aspect quantifiable et limité dans le temps participèrent à cet engouement. Pour nombre d'analystes, l'aspect réaliste – ou peu ambitieux – ainsi que le nombre déterminé de ces objectifs leur garantissent tant la faisabilité que leur évaluation.

Pourtant, quinze années plus tard, les OMD ne peuvent faire valoir qu'un bilan final contrasté. Si des progrès ont été enregistrés, de nombreux objectifs ou cibles ne sont pas rencontrés²⁶.

A/ 2015 : L'HEURE DES BILANS²⁷

Faire le bilan des Objectifs du millénaire pour le développement doit se faire avec prudence. D'une part parce que l'évaluation des OMD se heurte au problème de collecte de données statistiques : certaines zones les plus pauvres de la planète sont ainsi considérées par les Nations Unies comme « hors statistiques ». D'autre part, la singularité nationale de chaque pays dans lesquels les OMD ont été mis en œuvre a déterminé leur application et ne peut, par conséquent, mener à des conclusions généralistes.

OMD 1/ Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

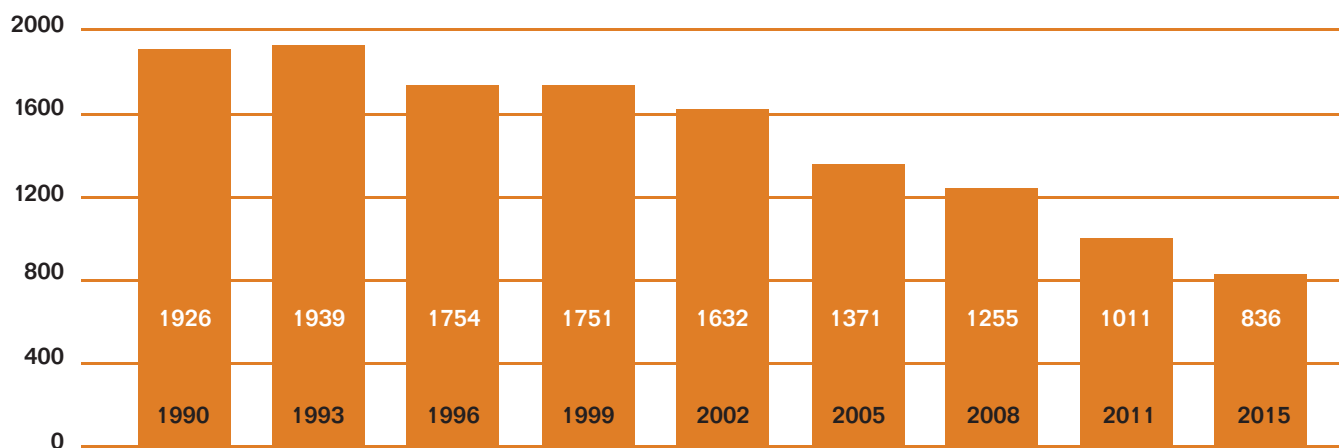
Sur base du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour (fixé par la Banque Mondiale en 2008), le pourcentage de personnes en extrême précarité dans le monde a chuté de moitié. Mieux même, selon le rapport 2015 des Nations Unies consacré aux OMD, les projections indiquent que le taux de pauvreté dans le monde est tombé à 12%²⁸. Mais cette réduction est plus effective dans certaines régions en développement que dans d'autres et ne prend pas en compte l'accroissement des inégalités dans beaucoup de pays²⁹. La lutte contre les inégalités est l'une des grandes absentes des OMD. Oxfam International indiquait en 2014 que près de sept personnes sur dix dans le monde vivaient dans un pays où les inégalités sont plus importantes qu'il y a trente ans³⁰. De forts déséquilibres régionaux subsistent également. En effet, les pays émergents – et plus précisément la Chine – ont joué un rôle considérable dans la réalisation de cet objectif. Au contraire, l'Afrique subsaharienne demeure prisonnière d'une pauvreté endémique et compte en ses rangs nombre d'États fragiles ou affectés par des conflits (voir graphique 1).

La cible relative au *plein emploi*, à la *lutte contre les emplois précaires* et à l'*amélioration de la qualité des emplois* a subi le ralentissement de la croissance économique. Les emplois précaires sont encore largement majoritaires (56%) dans les pays

GRAPHIQUE 1

LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT DANS UNE EXTRÊME PAUVRETÉ A DIMINUÉ DE PLUS DE MOITIÉ DEPUIS 1990

Nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans le monde, 1990-2015 (millions)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 15

25/ KI-MOON Ban in NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2010, page 3

26/ L'ensemble des données statistiques mentionnées dans cette partie sont issues de NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2015, 75 pages

27/ Référence générale pour l'ensemble de cette partie : ZACHARIE Arnaud, *Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption*, Point Sud n°0, Les études du CNCD-11.11.11, septembre 2010, 20 pages et ZACHARIE Arnaud, *Le bilan en demi-teinte des Objectifs du millénaire* in *Démocratie*, n°4, avril 2015

28/ Ce pourcentage serait même sous 10% selon les calculs de la Banque Mondiale datant d'octobre 2015

29/ 11.11.11, *De Milleniumdoelstellingen. Resultaten en lessen voor de toekomst*, Dossier, 2015, page 4

30/ OXFAM-INTERNATIONAL, *Even it up. Time to end extreme inequality*, Oxford, 2014, page 12

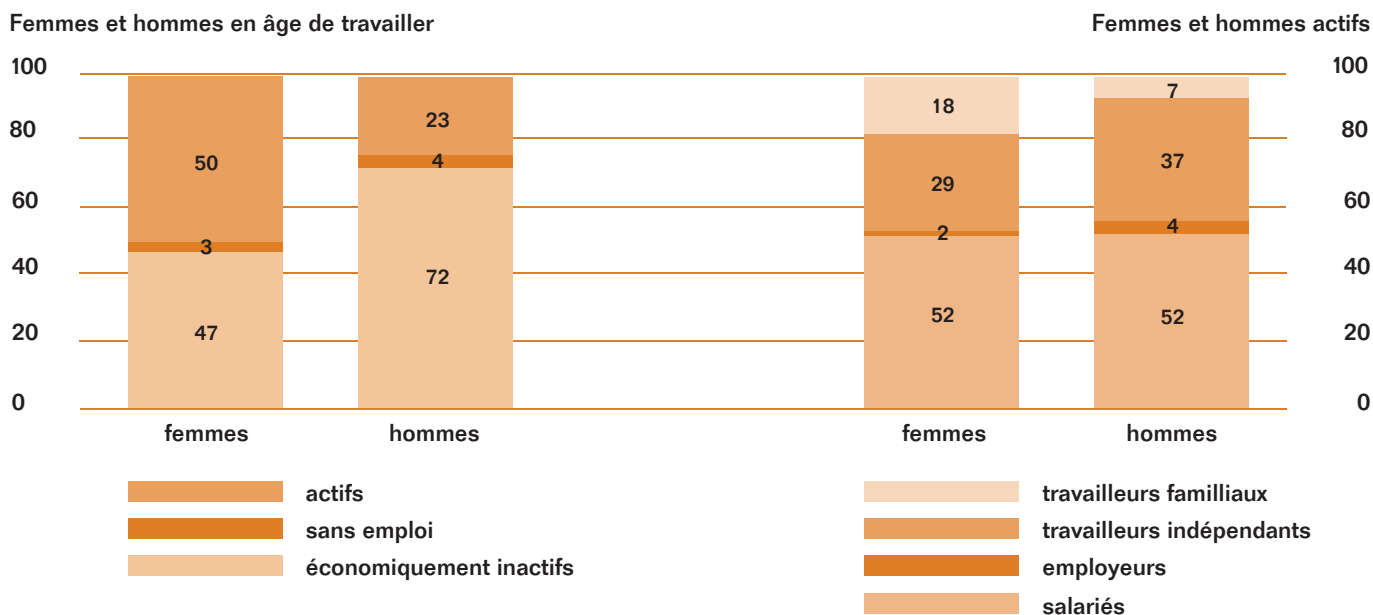
en développement. Ces emplois précaires ne sont souvent pas accompagnés de mesures de protection sociale ou génèrent de faibles revenus et n'offrent pas de conditions de travail décentes. Ainsi, seuls 27% de la population mondiale bénéficient d'une couverture réelle de protection sociale³¹ (voir graphique 2).

L'OMD 1 visait également la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population qui souffre de la faim (voir graphique 3).

Malgré des progrès significatifs accomplis, cet objectif n'est pas atteint. En cause, la modification du mode de calcul des statistiques de la faim par la FAO en 2012. Arnaud Zacharie estime ainsi que « plutôt qu'une hausse continue du nombre de malnutris depuis 1995, passant selon l'ancien mode de calcul de moins de 800 millions de personnes souffrant de malnutrition en 1995 à un milliard en 2011, on est subitement passé à une tendance inverse³²! ». Par ailleurs, en 2013, la FAO faisait état de 842 millions de personnes souffrant encore de faim chronique. Or, cette évaluation chiffrée

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES EN ÂGE DE TRAVAILLER (15 ANS OU +) DANS LA POPULATION ACTIVE, ET FEMMES ET HOMME EMPLOYÉS SELON LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE, 2015 (POURCENTAGE)



se base sur la perspective la plus favorable, oubliant de prendre en compte « le mode de vie "normal" [selon lequel] le nombre de personnes souffrant de la faim stagne à hauteur de 1,5 milliard de personnes depuis 1990, [ni même] le style de vie "intense" [selon lequel] le nombre de personnes souffrant de la faim est passée de 2,2 à 2,5 milliards de personnes – soit de 52% à 44% de la population en développement³³ ».

L'énoncé de ce premier objectif était-il à la hauteur des défis à relever? En se contentant de cibler une diminution du pourcentage de victimes de ces fléaux, les dirigeants des pays membres de l'ONU acceptent de facto la persistance des inégalités. Certes, les résultats obtenus permettent de penser que la réduction du nombre visé de personnes paupérisées a été atteinte mais ce constat ne relève pas les déséquilibres régionaux. Si des avancées considérables ont été enregistrées en Amérique latine et en Asie orientale, l'Afrique sub-saharienne connaît toujours un taux élevé d'extrême pauvreté – bien qu'en baisse. Quant à la faim, sa persistance en dit long sur notre incapacité à initier des politiques de redistribution, soucieuses des principes de souveraineté et de sécurité alimentaires.

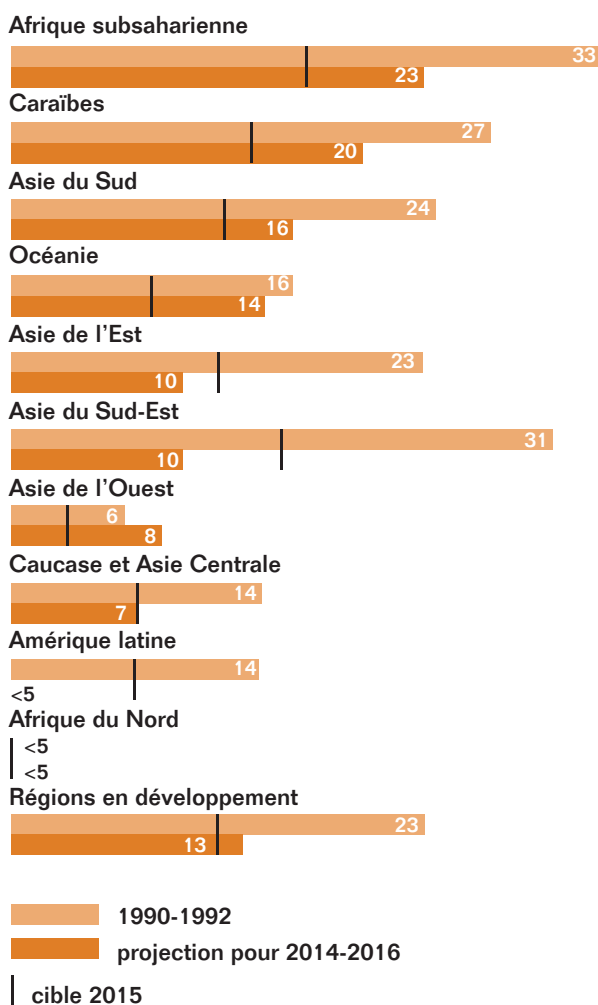
31/ Lire à ce sujet le dossier de campagne 2015-2016 du CNCD-11.11.11 consacré à la « Protection sociale pour tous », Bruxelles, 43 pages

32/ ZACHARIE Arnaud, *Le bilan en demi-teinte des Objectifs du millénaire in Démocratie*, n°4, avril 2015, page 7

33/ ZACHARIE Arnaud, *Ibid*

GRAPHIQUE 3

PROPORTION DE PERSONNES SOUS ALIMENTÉES, 1990-1992 ET 2014-2016 (POURCENTAGE)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 21

OMD 2/ Assurer l'éducation primaire pour tous

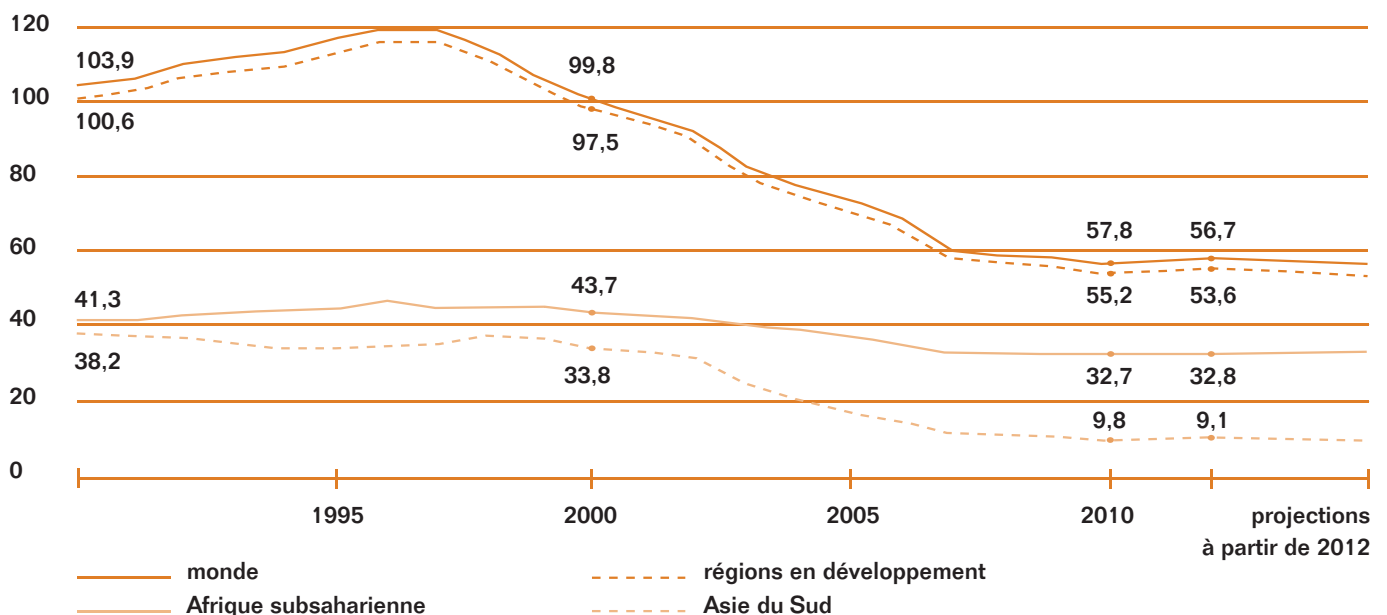
Les projections des Nations Unies pour l'année 2015 prévoyaient une réduction de moitié du nombre des enfants non scolarisés (de 100 millions en 2000 à 57 millions de nos jours). Si toutes les régions du monde connaissent des améliorations substantielles, l'Afrique subsaharienne opère des réalisations impressionnantes. Mais souffrant de sa croissance démographique, des conflits et de situations d'urgence, elle tarde à combler l'écart avec les autres régions du monde³⁴. Les filles en sont les premières victimes,

surtout si elles cumulent ruralité et pauvreté : « En Afrique subsaharienne, 23% seulement des filles pauvres et vivant dans des zones rurales ont terminé leur éducation primaire³⁵. » Les enfants nécessitant une éducation inclusive, comme ceux porteurs d'un handicap, sont aussi fortement marginalisés.

Par ailleurs, atteindre l'objectif de pleine scolarisation ne peut se limiter au prisme de l'accès à l'enseignement. Les problématiques

GRAPHIQUE 4

NOMBRE D'ENFANTS EN ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE PRIMAIRE NON SCOLARISÉS, CERTAINES RÉGIONS, 1990-2015 (MILLIONS)



d'abandon scolaire et d'analphabétisme sont centrales. Or, près d'un quart des enfants ayant entamé un cycle scolaire l'abandonne avant son terme³⁶ alors qu'en termes d'alphabétisation, même si des progrès conséquents ont été constatés, 781 millions d'adultes et 126 millions de jeunes (dont à chaque fois 60% de femmes) ne possèdent pas les bases en lecture et écriture (voir graphique 4).

L'une des critiques majeures formulée à l'encontre de cet objectif réside dans le fait qu'il est uniquement assorti de cibles quantitatives – tel le nombre d'enfants scolarisés – sans prendre en considération des éléments d'ordre qualitatif qui auraient pu garantir la pérennité des résultats. Un enseignement à long terme ne peut s'envisager sans la formation adaptée et de qualité des maîtres. De même, l'immense majorité des moyens consacrés à la réalisation de cet objectif se sont concentrés sur l'enseignement primaire et illustre, a contrario, un réel désinvestissement pour les études secondaires et supérieures.

L'espoir de voir chaque enfant de la planète bénéficier d'un enseignement de base n'est donc pas atteint en 2015. Les disparités régionales sont flagrantes. Même si nombre de pays pauvres ont enregistré des succès en la matière, l'Afrique subsaharienne des OMD des OMD les inégalités en termes éducatifs.

OMD 3/ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La parité entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement dans l'ensemble des pays en développement est atteinte en 2015 avec un indice de parité de 0,98 dans l'enseignement primaire et secondaire et de 1,01 dans l'enseignement supérieur.

L'accessibilité au monde du travail est inégale et confirme la sous-représentation des femmes dans le secteur non agricole. Nombre d'entre elles sont majoritairement confinées à des emplois partiels³⁷. La stagnation en matière d'emploi salarié des femmes est aussi manifeste, ne passant que de 45% à 48% entre 1990 et 2012.

Cette sous-représentation ne s'arrête pas au seul domaine du travail. Les plafonds de verre empêchent les femmes d'accéder à des postes à responsabilité. Une meilleure représentation des femmes en politique passerait notamment par des législations nationales imposant le principe de parité aux partis politiques lors de l'élaboration des listes électorales.

Pouvons-nous décemment penser le développement en laissant à la marge plus de la moitié de l'Humanité? Le droit à l'éducation est un préalable essentiel au développement et des politiques volontaristes ont permis la réalisation de cet objectif endéans le délai escompté. Toutefois, les inégalités liées au sexe demeurent tenaces. Notamment concernant l'accès à un emploi décent et reconnu. Les freins culturels ou l'absence d'infrastructures adaptées expliquent en partie le maintien des disparités en termes de genre.

34/ Le rapport 2015 des Nations Unies sur les *Objectifs du Millénaire pour le développement* avance que la population infantile scolarisée au niveau primaire est passée de 62 millions en 1990 à 149 millions en 2012. Par ailleurs, sur les 58 millions d'enfants déscolarisés dans le monde, 33 millions le sont sur le continent africain (page 32)

35/ NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2014, page 17

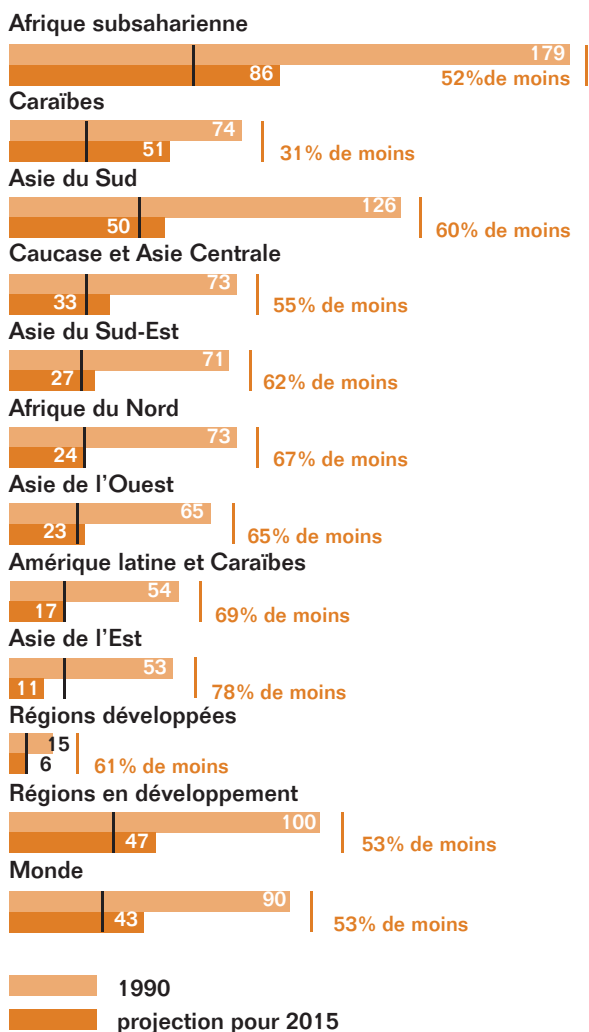
36/ Alors que le Caucase, l'Asie centrale, l'Asie de l'Est et l'Afrique du Nord connaissent un taux élevé de suivi jusqu'au terme du cycle scolaire, l'Afrique subsaharienne et l'Océanie (respectivement 60% et 50% d'abandons) font statistiquement baisser la moyenne.

37/ Le taux de femmes travaillant à temps partiel est le double de celui des hommes dans la quasi-totalité des pays où des données ont pu être relevées.

GRAPHIQUE 5

DES PROGRÈS SUBSTANTIELS POUR LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ INFANTILE ONT ÉTÉ RÉALISÉS, MAIS D'AVANTAGE D'ENFANTS, QUI DÉCÈDENT DE MALADIES ÉVITABLES, POURRAIENT ÊTRE SAUVÉS

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, 1990 et 2015 (décès pour 1000 naissances vivantes)



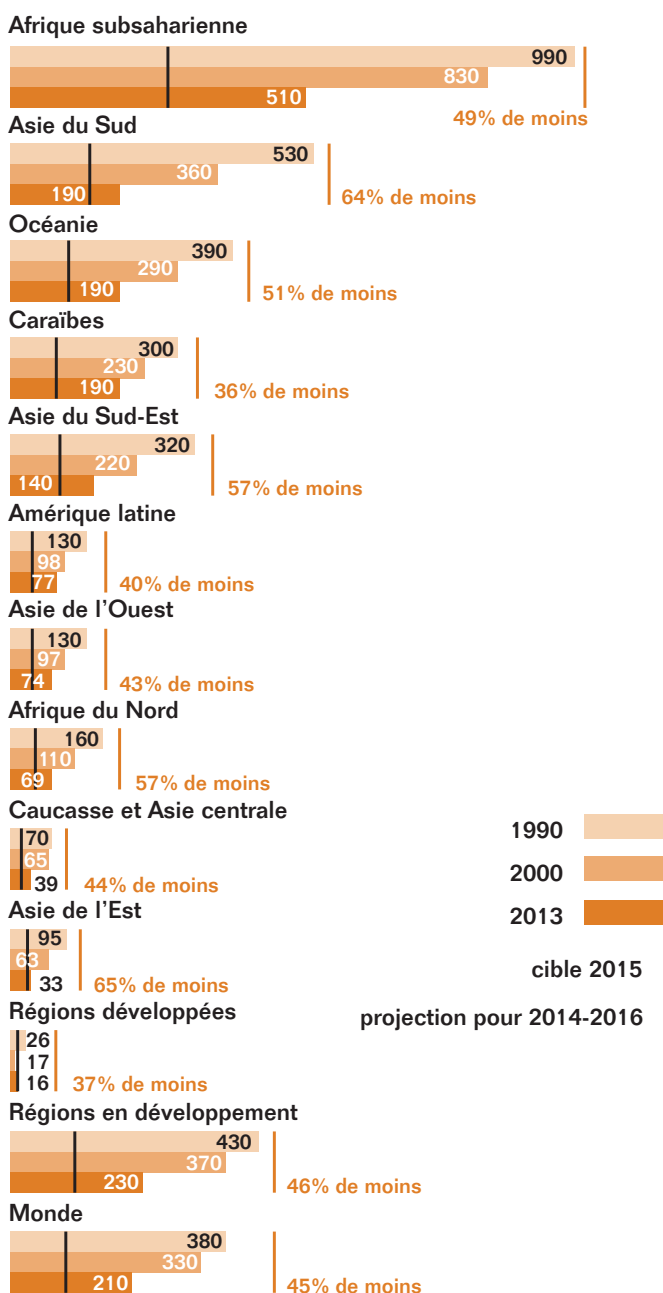
évolution en pourcentage entre 2009 et 2015

Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 32

GRAPHIQUE 6

L'ASIE DU SUD ET DE L'EST ONT FAIT LE PLUS DE PROGRÈS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ MATELNELLE

Taux de mortalité maternelle, 1990, 2000 et 2013 (décès pour 100 000 naissances vivantes, mères entre 15 et 49 ans)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 38

OMD 4/ Réduire la mortalité infantile

Des progrès considérables ont permis de réduire de moitié le taux de mortalité des enfants entre 1990 (90 décès pour 1000 naissances) et 2015 (43 décès pour 1000 naissances). Néanmoins, la cible de réduction de deux tiers est loin d'être atteinte. Au rythme actuel, il faudrait attendre 2026 pour que cet objectif soit pleinement réalisé³⁸ (graphique 5).

De nouveaux efforts doivent être consentis contre les maladies infectieuses et la malnutrition qui sont des causes importantes de décès. Une politique volontariste et des investissements plus importants en matière de suivi de la santé infantile et maternelle sont aussi indispensables. Particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement en structures médicales appropriées et par du personnel qualifié des mères lors de l'accouchement. En effet, « près de 2,8 millions [de décès surviennent] au cours des 28 premiers jours de [...] vie (la période néonatale)³⁹ ».

L'objectif « chiffré » de réduire la mortalité infantile ne sera donc pas atteint. Cet aveu d'échec est d'autant plus inacceptable que la majorité des décès infantiles auraient pu être évités avec peu de moyens (vaccination, antibiotiques, réhydratation, moustiquaires) et, conjointement, par des politiques d'assainissement et d'accès réels à l'eau.

OMD 5/ Améliorer la santé maternelle

Alors que l'objectif initial était de réduire le taux de mortalité maternelle de trois quart entre 1990 et 2015, celui-ci n'avait diminué que de 45% en 2013 (soit 210 décès pour 100 000 naissances). Il reste donc encore beaucoup à faire. Des politiques ciblées sont nécessaires. Les pays en développement connaissent des taux de mortalité quatorze fois supérieurs à celui des régions développées. L'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée. La disparité entre zones rurales et urbaines est également criante⁴⁰ (graphique 6).

Or, tout comme pour la mortalité infantile, la grande majorité des décès maternels peuvent être évités. Le rapport 2015 des Nations Unies ne dit rien d'autre : des politiques volontaristes sont

nécessaires, visant à augmenter les capacités d'accessibilité aux médicaments adaptés et à « [garantir] un accès universel [...] aux soins prénatals par un personnel qualifié [et] aux interventions efficaces, [tout comme] inclure l'accès à la planification familiale ainsi qu'à l'information et aux services pour une santé procréative, en particulier auprès des populations vulnérables⁴¹ ».

De nouveaux efforts doivent également être fournis pour endiguer la réalité des grossesses précoces qui entraînent des effets négatifs sur la santé des jeunes mères, sur leurs possibilités d'autonomisation (accessibilité à la scolarisation et au marché du travail réduite) ou sur les possibilités de s'extraire d'une situation de pauvreté intergénérationnelle. La problématique des grossesses précoces pose également la question de l'accessibilité aux moyens de contraception, surtout dans les zones rurales et pauvres, malgré une augmentation significative à leurs recours.

À l'instar de l'OMD 4, cet objectif ne sera malheureusement pas rencontré. Pourtant, la majorité des décès et risques liés à la santé maternelle auraient pu facilement être évités, notamment par le renforcement de la capacité et des moyens offerts aux acteurs de la santé ainsi que leur accessibilité.

³⁸/ « L'Afrique subsaharienne supporte près de la moitié du fardeau des décès des moins de cinq ans dans le monde [tout en étant la] seule région où on prévoit que le nombre de naissances vivantes et celui des enfants de moins de cinq ans vont tous deux augmenter de manière substantielle au cours des prochaines décennies. Cela signifie que le nombre des décès des moins de cinq ans va s'accroître, à moins que des progrès dans la réduction du taux de mortalité des moins de cinq ans ne soient suffisants pour augmenter plus rapidement que la croissance de la population », NATIONS UNIES, Rapport 2015, page 33

³⁹/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 33

⁴⁰/ *Dans les régions en développement, seulement 56% des naissances dans les zones rurales sont assistées par un personnel soignant qualifié, contre 87% dans les zones urbaines*, NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 38

⁴¹/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2014, page 25

OMD 6/ Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Trois cibles spécifiques étaient vouées à être atteintes pour 2015. La première visait à enrayer et à inverser la propagation du VIH/sida d'ici 2015. Si près de 15 ans plus tard cet objectif semble peu ambitieux, il convient de rappeler que la pandémie du sida était alors encore en progression. Le rapport de l'ONUSIDA relève, fin 1999, que 34,3 millions de personnes sont alors infectées par le virus et que la population de l'Afrique subsaharienne est la plus touchée (24.5 millions de personnes)⁴². Bien qu'ayant diminué de près de 40% entre 2000 et 2013, le nombre de nouvelles infections reste cependant encore élevé. Confirmant le constat établi quinze années plus tôt, 75% des infections sont localisées dans 15 pays appartenant majoritairement à l'Afrique subsaharienne. Le manque de politiques d'information et de sensibilisation explique ce constat géographique. Tout comme la reprise de comportements sexuels à haut risque (graphique 7).

La deuxième cible visait à assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida. Parce que l'accès à un traitement antirétroviral a été amélioré, 13,6 millions de personnes vivant avec le VIH pouvaient en bénéficier en 2014. L'accès à cette thérapie devrait cependant être élargi « [en maintenant] l'engagement politique et la mobilisation des communautés, mais également le financement national et international requis pour [la] dispenser à travers le monde⁴³ ». Là aussi de réelles inégalités d'utilisation subsistent puisque les populations les plus exposées n'en sont pas automatiquement bénéficiaires.

Enfin, selon le rapport 2015 des Nations Unies, la troisième cible – visant la maîtrise du paludisme et d'autres grandes maladies – est en passe d'être atteinte. Ont toutefois été dénombrés en 2015 près de 214 millions de cas d'infection et environ 472 000 décès dans le monde. De nouveaux engagements politiques et financiers pour renforcer des systèmes de surveillance demeurent nécessaires afin d'endiguer au mieux son caractère endémique : 80% des décès ont lieu dans seulement 17 pays situés majoritairement en Afrique⁴⁴.

L'état des lieux de cette dernière cible ne saurait être complet sans rappeler que la lutte contre la tuberculose est en passe d'être réalisée.

Si cet objectif de lutte contre le VIH/sida semble être en bonne voie et que le nombre de personnes infectées semble se stabiliser, l'accessibilité à un traitement antiviral doit encore être améliorée. Le travail de sensibilisation et d'information suppose également un engagement plus volontariste de la part des États concernés par ce fléau. Quant à la lutte contre les autres maladies, elle obtient de résultats inégaux en fonction des pays. Outre la question des priorités nationales à mener en matière de santé, le surinvestissement dans la lutte contre le VIH/sida a inévitablement provoqué, a contrario, un désinvestissement conséquent dans les domaines de lutte et de développement d'infrastructures consacrés à d'autres pandémies.

OMD 7/ Assurer un environnement durable

La cible première de cet objectif visait à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux. Elle est loin d'être réalisée et de nombreux efforts sont encore à produire à ce jour. S'il est établi que les substances appauvrissant la couche d'ozone sont en voie de disparition (et qu'il est attendu que cette dernière se reconstitue d'ici au milieu du siècle)⁴⁵, les émissions mondiales de dioxyde de carbone ont augmenté de plus de 50% entre 1990 et 2012.

Cette tendance à la hausse résulte en grande partie de la forte croissance économique et des décentralisations industrielles constatées dans les pays émergents et qu'il faut conjuguer aux émissions moyennes constantes dans les régions développées (graphique 8).

42/ ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/Sida*, juin 2000, 138 pages

43/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2014, page 36

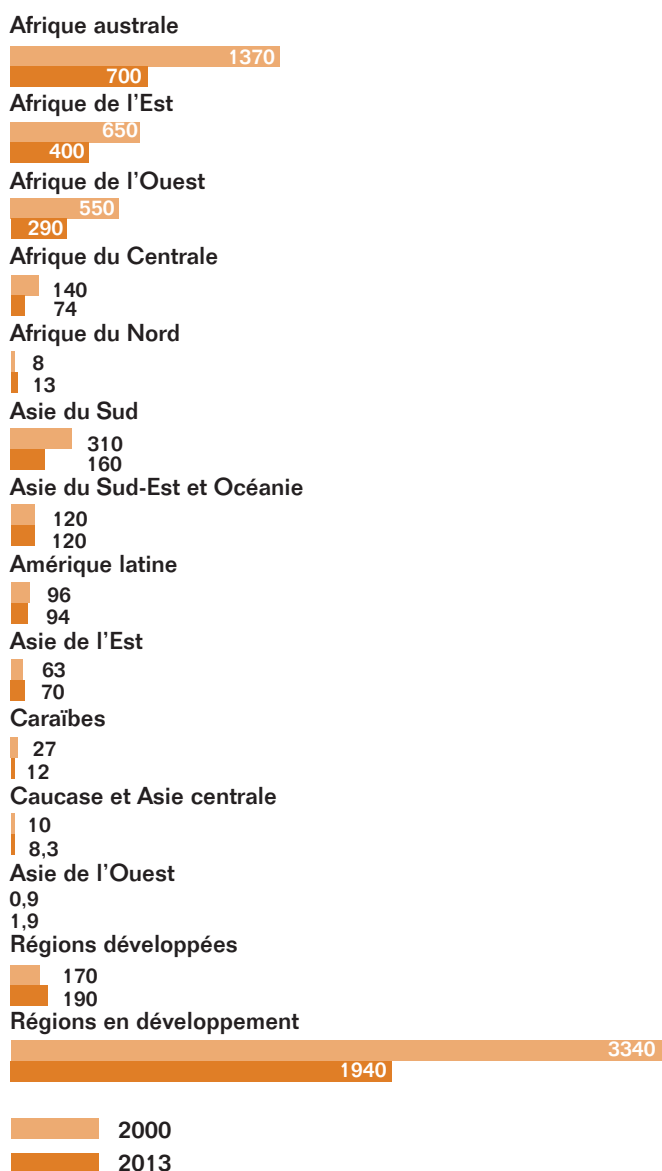
44/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 47

45/ Site des NATIONS UNIES, <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/envIRON.shtml>

GRAPHIQUE 7

LES NOUVELLES INFECTIONS PAR LE VIH CONTINUENT DE DIMINUER DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS DU MONDE

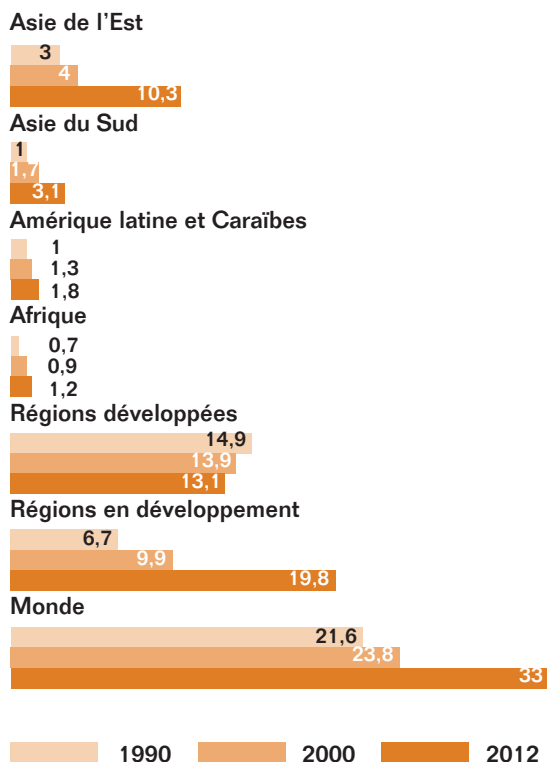
Nombre estimé de nouvelles infections par le VIH, 2000 et 2013 (milliers)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 44

GRAPHIQUE 8

ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE, 1990, 2000 ET 2012 (MILLIARDS DE TONNES MÉTRIQUES)

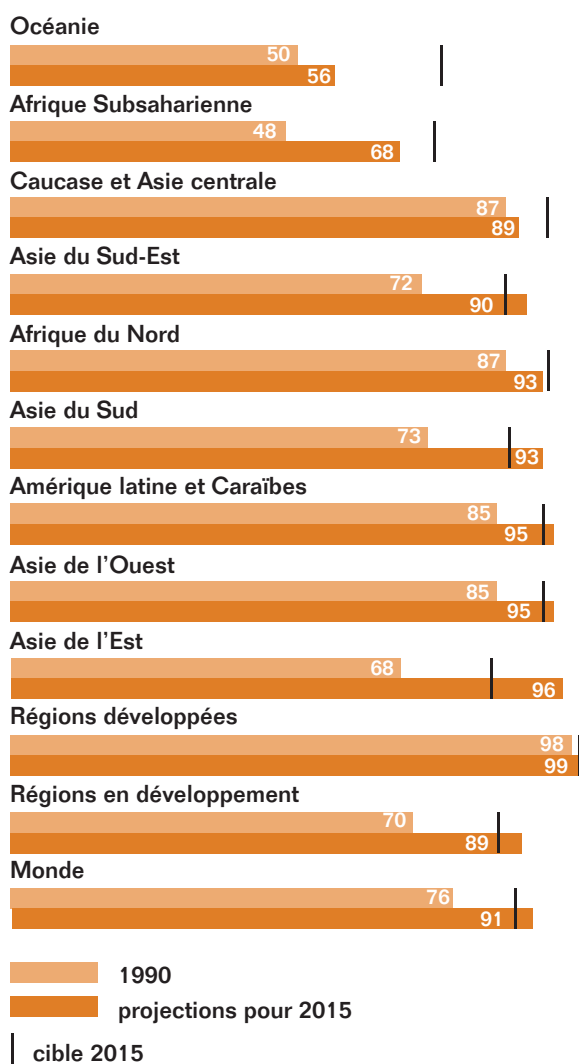


Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 53

GRAPHIQUE 9

LA CIBLE DES OMD SUR L'EAU POTABLE A ÉTÉ ATTEINTE AU PLAN MONDIAL AVEC 5 ANS D'AVANCE

Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée, 1990 et 2016 (pourcentage)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 44

Par ailleurs, l'urbanisation croissante ainsi que l'agriculture industrielle ont engendré une déforestation à grande échelle. Les politiques de reboisement, l'expansion naturelle des forêts ou la multiplication des zones protégées ont bien participé à réduire certaines incidences liées à la déforestation, mais cette dernière impacte directement la biodiversité⁴⁶.

D'autre part, l'accès durable à l'eau potable est encore problématique (graphique 9). Certes, la cible visant à *augmenter la proportion de la population ayant accès à une source améliorée* est atteinte depuis 2010. Mais l'amélioration des services d'assainissement laisse toutefois, en 2015, 748 millions de personnes dépendant de sources d'eau insalubres. L'accès aux services d'assainissement de base reste donc toujours un défi, d'autant plus si l'on évolue dans un environnement rural et que l'on appartient à une minorité ou tout autre groupe désavantagé⁴⁷.

Parallèlement, *l'amélioration des conditions de vie des 100 millions d'habitants des taudis* a été rencontrée. Comme le constate le rapport 2015 des Nations Unies, le nombre effectif de personnes vivant dans cette situation a augmenté en vingt ans (soit 880 millions aujourd'hui contre 792 millions en 2000 et 689 millions en 1990) pour des raisons de croissance démographique, d'urbanisation accélérée, du manque de terrains appropriés et de politiques du logement⁴⁸.

L'objectif d'assurer un environnement durable est certainement celui auquel la communauté internationale a le moins répondu. L'impact des politiques industrielles et économiques sur l'environnement est lourd de conséquences. Déforestation, pollution, changements climatiques, surexploitation des ressources naturelles, etc., sont autant de dérives émanant de l'incapacité des États à dépasser la recherche maximale de leurs intérêts aux dépens de la durabilité.

OMD 8/ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'un des principaux intérêts de ce huitième objectif résidait dans le fait qu'il engageait les pays développés.

Si les montants alloués par l'aide publique au développement n'ont jamais atteint un tel niveau au préalable, elle stagne pourtant à une large distance de l'objectif des 0,7% du RNB fixé en 1969

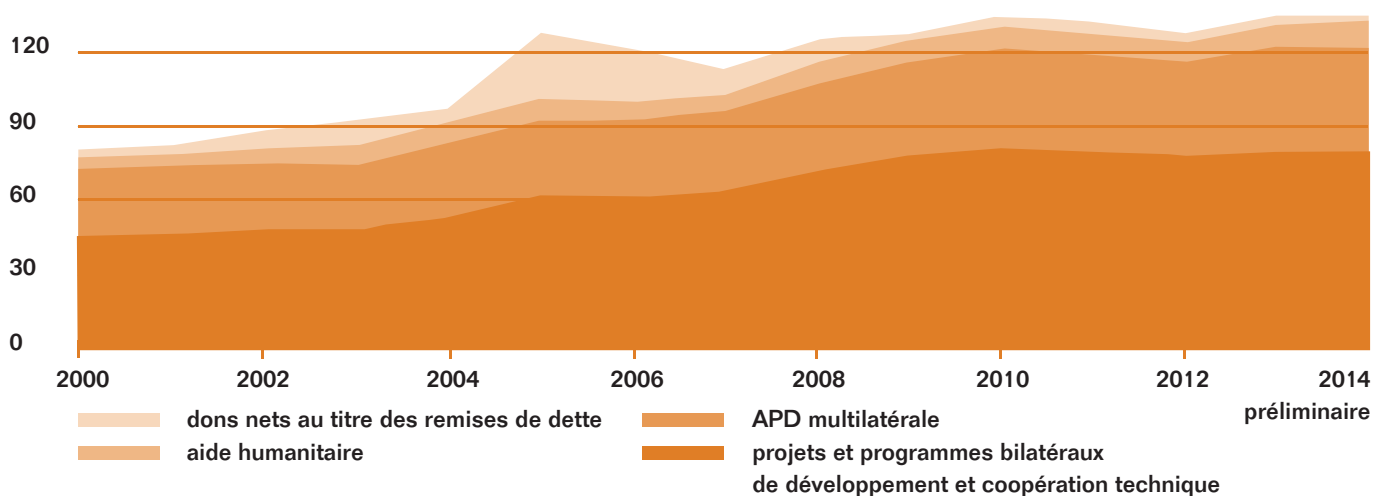
par le Comité d'aide au développement (CAD) au sein de l'OCDE (graphique 10).

Les deuxième et troisième cibles appelaient à répondre prioritairement aux besoins des États vulnérables mais l'engagement financier en leur faveur a diminué : ainsi, en 2014, l'aide bilatérale

GRAPHIQUE 10

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT A STAGNÉ CES DERNIÈRES ANNÉES, APRÈS AVOIR AUGMENTÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE AU COURS DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Aide publique au développement (APD) des pays membres du CAD/OCDE, 2000-2014
(milliards de dollars à prix constants des États-Unis de 2013)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2015, page 62

46/ Selon les Nations Unies, 15,2% des zones terrestres et des eaux intérieures et 8,4 % des zones marines côtières étaient protégés en 2014 (cf. site des Nations Unies <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/enviro.html>)

47/ Selon les Nations Unies, 2,5 milliards de personnes n'utilisaient toujours pas de services d'assainissement améliorés en 2012.

48/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 60.

aux pays les moins avancés a chuté de 16% en termes réels⁴⁹. L'Afrique (où sont situés 34 des 48 PMA) est particulièrement victime de cette orientation budgétaire. Par contre, les pays à revenus intermédiaires ont connu une hausse de l'engagement financier sous forme de prêts à taux réduits. Quant aux engagements commerciaux relatifs au « programme du développement de Doha » à l'OMC, ils sont restés lettre morte, puisque ce programme initié en 2001 n'a jamais abouti⁵⁰.

Enfin, la question de la dette n'a été envisagée que sous l'angle de sa « soutenabilité » pour les pays en développement. Bien que le service de la dette ait dernièrement baissé dans les pays en développement, son caractère contraignant – dès l'instant où il devient priorité nationale – grève potentiellement les ressources disponibles pour financer le développement⁵¹.

« Père » de tous les OMD, ce dernier objectif aurait pu insuffler la réalisation des sept autres. C'est sans nul doute dans l'incapacité de la Communauté internationale à engager les réformes nécessaires des systèmes commercial et financier mondiaux qu'il faut chercher l'origine du bilan contrasté des Objectifs du millénaire pour le développement.

B/ CRITIQUES DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

La plus grande réussite des OMD réside probablement dans leur « potentiel communicatif ». La simplicité de leur formulation et de leur approche, tout comme leur aspect quantifiable, a permis à ceux-ci de connaître un succès politique et médiatique sans précédent. L'empressement avec lequel les dirigeants mondiaux ont participé au sommet de septembre 2000 en est l'expression la plus frappante. Au-delà de cette mobilisation des opinions publiques et de la simple litanie des chiffres, les OMD peuvent s'enorgueillir d'avoir enregistré quelques résultats probants, notamment en termes de réduction de l'extrême pauvreté. Dans la préface du rapport 2015 des Nations Unies consacré aux Objectifs du millénaire pour le développement, Ban Ki-Moon ne dit pas autre chose : « Les OMD ont permis de sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, de réaliser des progrès remarquables dans la lutte contre la faim, de permettre à plus de filles [...] d'aller à l'école et de protéger notre planète⁵². »

Toutefois, malgré certaines réalisations et gains obtenus, les inégalités persistent et les avancées sont variables d'un groupe cible à un autre ou en fonction des zones géographiques. Car la *Déclaration du Millénaire* n'est au final que l'expression de son temps. Elle se veut pragmatique. La définition précise d'objectifs, de cibles et d'indicateurs chiffrés, reflète une volonté d'appréhender les « défis » du développement selon des modalités propres au secteur privé : gestion axée sur les résultats et recherche de l'efficacité deviennent les maîtres mots du développement en édulcorant toute réflexion globale sur les failles du système⁵³.

1/ Une approche « top-down » exclusive

Fondamentalement, ces *Objectifs du millénaire* n'ont pas permis aux populations nationales et locales de maîtriser leur propre destin par l'émergence d'un « autre développement ». Comme le

« C'est sans nul doute dans l'incapacité de la Communauté internationale à engager les réformes nécessaires des systèmes commercial et financier mondiaux qu'il faut chercher l'origine du bilan contrasté des Objectifs du millénaire pour le développement. »

rappelle Antonio Tujan, « les OMD ont [...] été proposés et entérinés pour la première fois en 1996 par les ministres des pays développés réunis au sein du comité d'aide au développement de l'OCDE. À l'époque, il n'y avait aucun représentant des pays en développement où ces objectifs allaient être mis en place et dont les gouvernements étaient les principaux responsables de leur réalisation ainsi que de la définition et de la mise sur pied de stratégies dans leurs pays respectifs⁵⁴ ».

2/ Une course aux chiffres aux dépens des populations les plus marginalisées...

Tant les objectifs que les cibles et indicateurs créés pour mesurer les progrès enregistrés ne permettent de les appréhender qu'en termes de moyennes qui, involontairement ou non, sont sujettes à des interprétations fallacieuses. Certains résultats observés ne reflètent que très peu la réalité de tous les groupes de populations, notamment des plus marginalisés.

Ce constat amène deux réflexions : les OMD ont été fixés sans prise en compte des particularités et des conditions de départ de chaque pays là où les progrès, après un laps de temps déterminé, doivent pourtant être analysés. De même, les différences entre les priorités nationales ont été polycées sous prétexte d'une application commune. Certaines cibles paraissent bien trop modestes pour certains alors qu'elles sont irréalisables pour d'autres.

3/ ... Ou de l'absence même de données à « l'édulcoration » de la réalité

L'analyse des résultats des OMD ne peut s'envisager sans des données statistiques fiables, désagrégées et actualisées. Or, de l'aveu même des Nations Unies, « des données importantes pour le développement, tel le nombre de naissances et de décès, le

nombre et la qualité des emplois, et des données sur la productivité agricole, sont toujours inexistantes dans de nombreux pays en développement⁵⁵ ».

Ce sont donc des pans entiers d'informations sur des populations marginalisées des pays en développement qui échappent aux analyses. Il en résulte une interprétation déformée – du moins fortement incomplète – de la réalité. Ainsi que l'absence de politiques et d'actions spécifiquement ciblées permettant une réalisation pleine et plus efficace des OMD.

L'enjeu statistique demande maintenant des données qualitatives et désagrégées (« pour que nul ne soit oublié ») pour accompagner le processus de développement post 2015.

49/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 63

50/ CNCD-11.11.11, *Des Objectifs du millénaire aux Objectifs de développement durable*, Rapport 2015 sur l'aide belge au développement, 2015, page 54

51/ Lire à ce propos PASCUAL Francisco G., *OMD : un nouveau partenariat mondial pour le développement ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, page 106

52/ KI-MOON Ban in NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, page 3

53/ Lire à ce sujet VAN NUFFEL Nicolas, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement...* *Toute une époque*, septembre 2010, <http://www.cncd.be/Les-Objectifs-du-millenaire-pour>

54/ TUJAN Antonio, *OMD : réduire la pauvreté ou édulcorer la mondialisation néolibérale ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, page 55

55/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2014, pages 6 et 7

4/ Une approche trop « sectorialisée » du développement

Alors qu'ils se voulaient identiques pour tous les pays en développement, les OMD sont fortement sectorialisés, voire hiérarchisés puisque le domaine de la santé est largement priorisé. Plus généralement, en se centrant sur la dimension sociale, les OMD ont tenté de reconstruire des services sociaux dévastés par les programmes d'ajustement structurel⁵⁶ sans poser la question du modèle économique existant. Cette priorisation de la dimension sociale s'est au final faite au détriment d'autres dimensions, dont celles initiant des mesures spécifiques améliorant des secteurs dits « productifs » tels les secteurs agricoles et industriels des pays en développement. Car, comme le suggérait la CNUCED dès 2008, « pour réduire durablement la pauvreté, il faut développer l'emploi et les possibilités d'activités rémunératrices et, pour cela, l'aide aux secteurs de production et à l'infrastructure économique est vitale⁵⁷ ».

5/ La lutte contre la pauvreté plutôt qu'un engagement pour le développement ?

Érigée au rang de première priorité, la lutte contre la pauvreté s'inscrit dans la Déclaration du Millénaire comme la pierre angulaire du développement. Si nul ne peut faire opposition à la « justesse » de ce combat, ce dernier limite le cœur même du dispositif des OMD en oubliant d'affranchir le monde de ses inégalités.

De plus, cette lutte contre la pauvreté ne s'est pliée qu'aux contingences temporelle et numéraire, sans s'appesantir sur ses conséquences multidimensionnelles et les politiques appropriées pour l'éradiquer.

Enfin, en éludant la question de la redistribution des richesses et en évitant de consacrer sa réflexion et ses efforts pour lutter contre les causes structurelles de la pauvreté, ne s'agissait-il pas, comme l'a proposé Rémy Herrera, « de soulager la misère, de la rendre supportable par les pauvres, de la leur faire accepter – au moins pour « la moitié » d'entre eux –, mais pas de la faire disparaître⁵⁸ ».

6/ Une remise en question du système économique existant ?

Depuis plusieurs décennies, la croissance est présentée comme le rouage essentiel à tout développement. Pourtant, la pauvreté subsiste et, implacablement, rappelle les limites d'un modèle économique dominant.

Conjointement à l'élaboration des OMD, une réflexion sur notre modèle économique et la mondialisation aurait pu être initiée. Car si pour certains ce dernier produit la croissance économique (en ouvrant de nouvelles perspectives d'accroissement des revenus, en accélérant la diffusion des connaissances et des technologies et en offrant de nouvelles possibilités de conclure des partenariats mondiaux), elle s'apparente surtout comme une progression exponentielle de la sphère marchande plutôt que de tendre vers une réduction des inégalités⁵⁹.

Malgré la nécessité d'appréhender les problématiques sociales et environnementales les plus prégnantes en termes de développement, tout juste s'est-on contenté de préserver les normes de l'économie mondialisée en les présentant comme autant de fondamentaux pour le développement. De fait, le caractère central de l'objectif de croissance dans la formulation des OMD manque sa finalité inclusive et distributive. Frédéric Lapeyre ne dit pas autre chose : « Si les pauvres sont exclus des effets bénéfiques de la croissance ou en profitent proportionnellement moins, alors il faut réincorporer l'objectif de croissance dans une stratégie intégrée de développement, dans laquelle la croissance est un élément important mais au même titre que la création d'emplois productifs, la distribution plus équitable du revenu et la satisfaction des besoins essentiels matériels et immatériels⁶⁰. » En d'autres termes, c'est donc par l'absence d'efforts concertés pour réduire les inégalités que la croissance économique n'a eu que des incidences limitées sur la pauvreté et, en conséquence, sur le développement.

« Les Objectifs du millénaire en tant que tels ne se révèlent que peu ambitieux et constituent un pas en arrière par rapport à certains engagements pris lors des conférences internationales qui ont rythmé la décennie précédant leur formulation. »

C/ CONCLUSIONS

Comme constaté, les OMD ont débouché sur des progrès inégaux en fonction des zones géographiques et des groupes cibles. L'analyse en détail des OMD réalisée par les Nations Unies reflète cette réalité : alors que la situation demeure particulièrement complexe en Afrique subsaharienne où se concentrent la grande majorité des pays les moins avancés, les pays d'Asie orientale, au contraire, ont connu de réelles avancées dans nombre de domaines.

Plus globalement, la dimension environnementale ne semble avoir été qu'anecdotique. L'état d'avancement de l'OMD 7 témoigne de l'importance relative et de l'absence effective de volonté politique pour lutter efficacement contre les changements climatiques et ses effets sur l'ensemble des écosystèmes mondiaux. Or, les défis environnementaux et climatiques n'ont pas de frontières et nécessitent une réelle coopération et un renforcement des capacités mutuelles des deux dimensions.

Par ailleurs, les Objectifs du millénaire en tant que tels ne se révèlent que peu ambitieux et constituent un pas en arrière par rapport à certains engagements pris lors des conférences internationales qui ont rythmé la décennie précédant leur formulation. On peut se demander si, dans le fond, les OMD se sont réellement articulés autour des bonnes questions en termes de développement ?

Enfin, la tendance à la réduction des inégalités Nord-Sud depuis la fin des années 1990 (constatée pour la première fois depuis le début du 19^{ème} siècle) n'empêche toutefois pas le renforcement des inégalités intra pays. Ces dernières démontrent que les OMD ne remettent pas en question le fonctionnement économique mondial par lequel la croissance apparaît comme seul mécanisme de développement. Le fait que le prochain agenda de développement fasse de la lutte contre les inégalités un objectif de développement durable à part entière laisse supposer qu'un autre paradigme est possible.

56/ MICHAILOF Serge & ALET Claire, *Objectifs du Millénaire : tout reste à faire* in *Alternatives économiques*, n°294, septembre 2010

57/ CNUCED, *Op.cit.*, page 35

58/ HERRERA Rémy, *OMD : lutte contre la pauvreté ou guerre contre les pauvres ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, page 186

59/ Lire à ce sujet BUCLET Nicolas, *Les limites du système économique dominant par rapport aux enjeux du développement durable*, CNRS, Université des Technologies de Troyes (UTT), Institut Charles Delaunay, 2009, 33 pages

60/ LAPEYRE Frédéric, *Op.cit.*, pages 16-17

3/ Objectifs de développement durable : un nouveau paradigme ?

« Chaque génération sans doute se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande car elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse ⁶¹. »

A/ DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'issue du Sommet spécial des Nations Unies tenu à New-York du 25 au 27 septembre 2015, la Communauté internationale a entériné une série de nouveaux objectifs, connus sous le titre générique d'Objectifs de développement durable (ODD). Les chefs d'État et de gouvernement, en soutenant la déclaration politique intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », réaffirment leurs responsabilités en matière de progrès social, de développement économique et de préservation de l'environnement.

Ces Objectifs de développement durable résultent d'un travail collectif international⁶². Ils marquent la convergence entre deux agendas, l'un de la durabilité et l'autre du développement. Plusieurs réflexions ont mené à leur élaboration : ces ODD devaient-ils proposer un cadre identique à celui des OMD ? Devaient-ils être en nombre similaire ? Tendre vers des résultats meilleurs ou plus rapides ? Généralisés ou contextualisés ? Ou n'était-il pas simplement venu l'heure d'envisager un système intrinsèquement différent ?

1/ De l'abîme à la métamorphose ?

La réalisation en demi-teinte des OMD poussa nombre de parties prenantes à considérer, bien avant leur échéance, la nécessité de proposer un nouveau cadre de référence en matière de développement. L'impulsion véritable fut donnée en juin 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui, reprenant une revendication portée par la société civile lors de la Conférence de Bonn en septembre 2011, affirme « [l'importance] de définir un ensemble d'objectifs de développement durable [...] conformes et intégrés au programme de développement de l'ONU pour après 2015 [et qu'il ne devraient pas faire oublier les Objectifs du millénaire pour le développement⁶³]. »

L'accord sur un processus d'élaboration d'Objectifs de développement durable à caractère universel constitue une avancée en soi. Leur définition s'annonce toutefois difficile, voire chaotique, et dépend de la capacité à transcender les réalités singulières de chaque pays et leur perspective de développement⁶⁴.

ENCADRÉ 3

LE RAPPORT BRUNDTLAND

La notion de développement durable trouve ses véritables termes de référence en 1987. Du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland, la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement publie un rapport – intitulé « Notre avenir à tous » – qui établit un programme d'action à long terme sur le développement et l'environnement. Y est également introduit le développement durable « [comme répondant] aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs⁶⁵ ». Cette définition apporte deux notions fondamentales, l'une explicite de « besoins » qu'il convient de satisfaire prioritairement afin de permettre le bien-être physique des populations et l'autre, implicite, de « limites » propres à notre environnement et celles de nos capacités humaines à répondre aux besoins actuels et à venir. Plus largement, ce rapport décrit pour la première fois les liens qui existent entre les questions environnementales et les enjeux sociaux, économiques et, dans une moindre mesure, culturels⁶⁶.

2/ Un nouveau paradigme ?

Tout nouveau cadre international pour le développement nécessitait qu'il soit unique et universel. En intégrant les trois dimensions de développement durable, il s'agissait essentiellement de répondre aux enjeux liés à l'utilisation soutenable des ressources, à la bonne gouvernance de tous les acteurs (secteur privé compris) et à la lutte contre les inégalités. La transition écologique et sociale demandait un modèle global, donnant donc la priorité aux défis du 21^e siècle mais intégrant les aspects inachevés des OMD et les singularités propres aux pays en développement et développés.

La perspective de s'engager vers la définition de nouveaux Objectifs de développement durable résulte d'une « croisée des chemins » entre, d'une part, la volonté d'initier des Objectifs du millénaire « plus » tel qu'affirmée lors du Sommet d'évaluation aux deux tiers portant sur les OMD en 2010 et, d'autre part, l'initiative conjointe menée à la Conférence Rio+20 tant par la Colombie, le Pérou et le Guatemala – lesquels proposent alors des objectifs de développement durable à définir à l'horizon 2015.

Enfin, le « coup d'envoi » d'une réflexion plus approfondie portant sur ces futurs Objectifs de développement durable intervient en janvier 2013. Un *groupe de travail ouvert* (GTO) est constitué par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les définir⁶⁷. Transparent et ouvert aux délégués de la société civile et autres parties prenantes⁶⁸, ce GTO se compose formellement de 30 représentants des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Après une première phase de consultation de 16 mois, ponctuée de 13 sessions de travail, le GTO présente son rapport final, en août 2014, qui identifie 17 ODD accompagnés de 169 cibles⁶⁹. Sept sessions de négociations intergouvernementales plus tard, les chefs d'État et de gouvernement les adoptent officiellement fin septembre 2015 au siège des Nations Unies, à New York.

61/ CAMUS Albert, *Discours de réception du prix Nobel de Littérature*, Stockholm, 10 décembre 1957

62/ Selon le paragraphe 248 de la Déclaration finale de la Conférence Rio+20 *L'avenir que nous voulons*, l'élaboration de nouveaux objectifs de développement durable devait se faire par un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif, ouvert à toutes les parties prenantes, en ce compris des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies.

63/ NATIONS UNIES, *L'avenir que nous voulons*, page 53

64/ Lire à ce sujet le BULLETIN DES NEGOCIATIONS DE LA TERRE, Institut International du Développement Durable (IIDD), ISDD Reporting services, Volume 27 n°51, 25 juin 2012, page 25

65/ NATIONS UNIES (Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement), *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland, 1987, page 40

66/ Lire à ce sujet RIGOT Véronique, *Rio +20 : l'abîme ou la métamorphose*, Point Sud n°6, Les études du CNCD-11.11.11, mai 2012, 44 pages

67/ NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale – Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, document A/67/L48/Rev1, 15 janvier 2013

68/ Le principe de participation non gouvernementale dans le processus de développement durable des Nations Unies est officialisé par ses États membres en 1992 (principe 10 de la Conférence de Rio) et renforcé en 2012 (paragraphe 43 et 44 de la déclaration finale de Rio +20). Cette participation est structurée en 9 secteurs de la société ou de communautés d'intérêts sous le nom de « grands groupes » (représentant les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les ONG, les paysans, les autorités locales, les travailleurs et syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technologique). Les termes « autres parties prenantes » recouvrent les communautés locales, les groupes de bénévoles et les fondations, les migrants et leurs familles ainsi que des personnes âgées et handicapées.

69/ NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, document A/68/970, 12 août 2014, 27 pages

B/LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)⁷⁰

Les 17 nouveaux Objectifs de développement durable consacrent une réelle imbrication entre les dimensions économiques, sociales et environnementales. Une lecture plus attentive de ceux-ci confirme par ailleurs l'héritage « social » des OMD. Il est ainsi perceptible dans les sept premiers ODD. Y sont préconisées la mise en œuvre de mesures portant sur la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire et la nutrition (ODD 2), l'éducation (ODD 4), la santé infantile et maternelle ainsi que la lutte contre les grandes pandémies mondiales (ODD 3), l'égalité et le genre (ODD 5), l'eau et l'assainissement (ODD 6) et, enfin, l'accès à l'énergie (ODD 7). La dimension économique dépasse le simple objectif de partenariat mondial : si celui-ci est repris en tant qu'ODD 17, une attention privilégiée est consacrée aux économies et sociétés solidaires qui participent activement au développement durable. Les notions de croissance et de travail décent, le domaine de l'infrastructure, le secteur de l'industrialisation, les inégalités (*inter* et *intra* États) et l'urbanisation sont respectivement présents de l'ODD 8 à 11. La préservation environnementale qui souffrait d'un manque de visibilité au sein des OMD se voit consacrée par quatre objectifs (ODD 12 à 15). Enfin, une approche plus politique est initiée au sein du 16^e ODD puisque les questions liées à la démocratie, la gouvernance et la paix y sont abordées.

ODD 1/ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

L'éradication de la pauvreté constitue sans nul doute un prérequis indispensable au développement durable. La prise en compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté suppose l'élimination complète de l'extrême pauvreté (soit le fait de vivre sous le seuil d'1,25 dollars par jour) et la réduction de moitié de la proportion d'hommes, femmes et enfants de tout âge subissant un quelconque aspect de la pauvreté. Des mesures et systèmes de protection sociale à l'attention du plus grand nombre (en ce compris les plus faibles et marginalisés), l'accès aux services de base, le droit aux ressources économiques ainsi que le renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables face aux

catastrophes économiques, sociales et environnementales sont autant de cibles qu'il importe de rencontrer.

Si l'apport le plus conséquent de cette « nouvelle architecture du développement » réside dans une volonté transversale de prise en compte des inégalités, soit les causes structurelles de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que la lutte contre cette dernière semble à nouveau réduite à des termes monétaires. Or, la pauvreté ne peut s'envisager que sous son caractère multidimensionnel, « [...] celui de l'injustice dont souffrent les indigents, miséreux, nécessiteux, les subalternes, les prolétaires, non seulement devant la malnutrition ou la maladie, mais dans tous les aspects de l'existence où ils sont dépourvus de respect et de considération. Le problème des démunis, c'est leur impuissance devant le mépris, l'ignorance, les coups du sort. La pauvreté est beaucoup plus que la pauvreté⁷¹ ».

ODD 2/ Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

D'ici 2030, l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année doit être universel. Les formes de malnutritions propres aux enfants de moins de 5 ans, aux adolescents, aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'aux personnes âgées devront être éradiquées. Pour ce faire, les Nations Unies appellent à doubler la productivité agricole et améliorer la résilience des pratiques agricoles face aux phénomènes climatiques extrêmes. Tout comme préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou les savoirs traditionnels. Enfin, le renforcement des capacités productives agricoles nécessite des politiques de coopération investissant dans les infrastructures rurales, la recherche et le transfert de technologies. Tendre vers une limitation des distorsions commerciales et vers le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires participera à la réalisation de cet objectif.

Enfin, promouvoir une agriculture durable ne pourra s'envisager sans le soutien, tant au Nord qu'au Sud, de la transition vers des pratiques agro-écologiques et la relocalisation de la production et de la consommation alimentaire en vue de favoriser les circuits courts et de réduire la distance entre les producteurs et les consommateurs⁷².

ODD 3/ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

Les cibles fixées par les Nations Unies étaient attendues : réduire le taux mondial de mortalité maternelle, éliminer les décès évitables des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans, mettre fin à l'épidémie du sida et autres pandémies ou garantir l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative participant à la réalisation de cet objectif. Au même titre que lutter contre les ravages de l'alcool et des stupéfiants ou de réduire de moitié le nombre de décès dus à des accidents de la route.

De toute évidence, l'accès à des soins essentiels de qualité ne pourra se faire sans une augmentation drastique des budgets consacrés à la santé ni sans un encadrement professionnel compétent et en nombre suffisant. Quant à l'accès universel aux médicaments et vaccins, il nécessite un réel investissement en termes de recherche.

ODD 4/ Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cet objectif vise la fin des discriminations en matière d'éducation. Discriminations liées au genre mais aussi à l'encontre des populations les plus vulnérables (personnes handicapées, populations autochtones et migrants notamment). Cet objectif doit se réaliser via une politique d'alphabétisation renforcée et par une égalité d'accès à tous les cycles d'un enseignement gratuit et de qualité,

allant du préscolaire au secondaire. L'égalité d'accès à l'enseignement technique, professionnel ou tertiaire – y compris universitaire –, de qualité et à un coût abordable est également poursuivie.

Plus spécifiquement, il est indispensable de penser l'éducation au-delà du degré primaire et d'investir dans le prolongement des connaissances. Cet objectif ne peut se réaliser sans le développement d'infrastructures scolaires (notamment adaptées aux personnes vulnérables) et l'encadrement de professeurs ayant pu bénéficier d'une formation de qualité. Il convient également d'augmenter les bourses d'études à l'échelle mondiale afin que le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences nécessaires à toute activité professionnelle soit en augmentation.

ODD 5/ Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

S'engager dans le développement en niant la moitié de l'humanité n'a pas de sens. Raison pour laquelle la réalisation de cet objectif est particulièrement fondamentale. Il s'agit de poursuivre les engagements du Millénaire en mettant fin à toutes les formes de discriminations, de violences et de pratiques préjudiciables menées à l'encontre des femmes et des filles. Il s'agit aussi de promouvoir les politiques et dispositifs législatifs applicables en faveur de leur autonomisation. L'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, aux ressources économiques ainsi qu'aux technolo-

70/ Référence principale à cette partie : NATIONS UNIES, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Déclaration finale du Sommet des Nations Unies consacré aux Objectifs de développement durable*, New-York, septembre 2015, 41 pages

71/ *Idem*

72/ Lire à ce sujet : CNCD-11.11.11, *En 2014, ne nous laissons pas embobiner*, Mémoire politique, janvier 2014, page 24

gies participent à cet objectif. Lutter contre les « plafonds de verre » (notamment dans le domaine politique) permettra également de tendre vers un monde plus égalitaire en offrant aux femmes l'accès aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision.

ODD 6/ Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Voilà bien un objectif illustrant précisément la transversalité du développement durable puisque, outre son approche environnementale de préservation des ressources aquifères de la planète, il porte une dimension sociale en termes de réduction de maladies et une dimension économique par l'usage de l'eau à des fins de productivité agricole. Une meilleure gestion des ressources en eau suppose un usage plus rationnel de celle-ci, une amélioration de sa qualité et une meilleure protection des écosystèmes lui étant liés. Le renforcement des capacités de gestion des pays en développement est indispensable, laquelle passe notamment par une participation accrue des populations. Il est enfin fondamental que l'accès à l'eau ainsi qu'à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats se fassent dans des conditions équitables.

ODD 7/ Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Tendre vers la durabilité suppose de nous délester de notre dépendance aux énergies fossiles. Des investissements conséquents doivent impérativement être engagés en ce domaine. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer son efficacité demandent que les politiques, notamment celles de coopération, favorisent le développement d'infrastructures et de technologies sur les énergies propres. Il en va de la réalisation pure et simple de l'objectif d'approvisionnement énergétique de tous, dans les pays en développement compris, à coût abordable via des services modernes et durables.

Par ailleurs, cet objectif nous rappelle que, selon le rapport de la Banque Mondiale de 2013 *Global Tracking Framework Report*, près d'1,2 milliard de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité en 2013. Ces personnes vivent dans vingt pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie, tels que l'Inde, le Bangladesh ou le Soudan, 80% d'entre eux en milieu rural.

ODD 8/ Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La croissance ne peut lutter efficacement contre la pauvreté que si elle est redistribuée. Mais la productivité économique ne peut s'envisager sans une réflexion sur ses impacts environnementaux et, par conséquent, une meilleure gestion des ressources mondiales. Par ailleurs, viser la productivité ne peut se penser sans l'objectif de plein emploi pour tous, au-delà de toute discrimination, en s'inscrivant dans les cadres de protection juridique de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ceci suppose donc de s'engager dans la promotion du travail décent et de défendre les droits des travailleurs. La suppression de toutes les formes de travail forcé et d'esclavage moderne, de la traite des êtres humains et du travail des enfants s'inscrivent naturellement au cœur de cet ODD.

ODD 9/ Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'objectif poursuivi combine le développement économique et la recherche du bien-être humain. Il vise à la mise sur pied d'une industrialisation durable contribuant à l'emploi ainsi qu'au produit intérieur brut des États les plus vulnérables. L'innovation et l'esprit d'entreprendre y sont suscités en favorisant les aides financières aux petites entreprises industrielles présentes dans les pays en développement. Il s'agit également de tendre vers des infrastructures durables, résilientes et propres dans toutes les parties du monde. La recherche scientifique constitue un levier essentiel pour entrevoir une réalisation effective de cet objectif.

ODD 10/ Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Selon Richard Wilkinson et Kate Pickett, il est empiriquement démontré que plus il y a d'inégalités dans la répartition des revenus d'une société, plus la population souffre de problèmes sanitaires et sociaux⁷³.

La reconnaissance de la lutte contre les inégalités en tant que priorité du développement durable est sans nul doute l'une des plus grandes avancées de cet agenda. Elle suggère la mise en œuvre de mécanismes luttant contre les causes structurelles de la pauvreté. Jusqu' en 2030, il s'agit d'augmenter progressivement les revenus des 40% des plus pauvres plus rapidement et durablement que le revenu moyen national. Là aussi, la lutte contre toutes les formes de discrimination est au cœur du dispositif. Des avancées législatives sont attendues sur les plans budgétaires, salariaux et dans le domaine de la protection sociale. Dans le concert international, une place plus large dans les processus de décision des institutions financières et économiques doit être donnée aux pays en développement. Leur place doit également être valorisée et garantie dans les échanges commerciaux internationaux. Tout comme doivent être stimulés à leur attention les flux financiers et l'aide publique au développement.

La question du patrimoine est également centrale dans la réalisation de cet objectif tant on n'éradiquera pas l'extrême pauvreté si l'on n'éradique pas l'extrême richesse. Il est donc essentiel que soient initiées des politiques de redistribution juste des richesses – au risque de voir les inégalités augmenter : selon un rapport d'Oxfam établi sur base de données transmises par le Crédit suisse, « en 2014, les 1% les plus riches détenaient 48% des richesses mondiales, laissant 52% aux 99% restants. Si cette tendance de concentration des richesses pour les plus riches se poursuit, ces 1% les plus riches détiendront plus de richesses que les 99% restants d'ici seulement 2 ans⁷⁴ ». Depuis 2016, cette assertion s'est confirmée, puisque les 1% les plus riches ont un patrimoine cumulé supérieur à celui des 99% restants.

L'une des initiatives permettant de juguler ces inégalités résiderait notamment dans le fait d'instaurer un impôt mondial et progressif sur le patrimoine privé. Ce qui permettrait, selon Thomas Piketty, « d'éviter une spirale inégalitaire sans fin et de réguler efficacement l'inquiétante dynamique de la concentration mondiale des patrimoines⁷⁵ ».

ODD 11/ Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Outre le fait de tendre vers une urbanisation durable, il s'agit également de garantir, d'ici 2030, l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats. Accroître une mobilité durable, accessible, sûre et abordable en termes de coût fait également partie des cibles à atteindre. La préservation du patrimoine culturel et naturel mondial complète également cet objectif.

ODD 12/ Établir des modes de consommation et de production durables

Compte tenu de leur contribution largement majoritaire dans l'accélération du réchauffement climatique et dans l'exploitation des ressources, les pays développés ont pour obligation de modifier leurs modes de consommation et de production.

Ceci suppose, d'ici 2030, des avancées en matière de gestion durable et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il s'agit également de réduire de moitié, à l'échelle mondiale, le volume de

73/ Lire à ce sujet WILKINSON Robert & PICKETT Kate, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les Petits Matins, Institut Veblen/Etopia, Paris/Namur, 2013, 512 pages

74/ OXFAM-INTERNATIONAL, *Insatiable richesse : Toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, rapport thématique, Oxford, janvier 2015, page 2

75/ PICKETTY Thomas, *Le Capital au 21^e siècle*, Éditions Le Seuil, Paris, 2013, page 835

déchets – notamment alimentaires – par habitant via la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Les cadres liés à la passation des marchés publics n'échappent pas à la promotion des pratiques durables. De même que la nécessité de doter les pays en développement de moyens scientifiques et technologiques pour s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables. Enfin, tendre vers des modes de consommation et de production durables ne peut s'envisager sans une rationalisation des subventions accordées aux combustibles fossiles et les gaspillages qui en découlent.

Tendre vers une modification de nos modes de consommation et de production participera clairement à la réduction de notre impact sur l'écosystème terrestre. Toutefois, réduire l'impact de notre modèle actuel ne fait au final que postposer l'échéance. Tendre vers une démarche plus ambitieuse résiderait par exemple dans l'économie circulaire. Celle-ci concrétise l'objectif de passer du modèle actuellement envisagé de réduction d'impact à un modèle de création de valeurs économique, sociale et environnementale basé sur le découplage croissance économique/épuisement des ressources naturelles⁷⁶.

ODD 13/ Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Renforcer les résiliences des pays face aux catastrophes naturelles, inscrire des mesures spécifiques aux changements climatiques dans les politiques, améliorer l'éducation et la sensibilisation de tous à ces changements, répondre à l'engagement financier des pays développés parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour répondre annuellement d'ici 2020 aux besoins des pays en développement et promouvoir le renforcement des capacités de ces derniers pour faire face aux changements climatiques sont les cibles à atteindre dans le cadre de cet objectif.

ODD 14/ Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Il est attendu d'ici 2025 une réduction conséquente de tous les types de pollution marine. D'ici 2020, pas moins de 4 cibles devraient idéalement être rencontrées (gestion et protection des écosystèmes côtiers et marins, réglementation efficace de la pêche – en ce compris les pratiques de surpêche, de pêche illicite non déclarée ou non réglementée –, interdiction des subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, préservation d'au moins 10% des zones marines et côtières conformément au droit national et international). Le renforcement des connaissances scientifiques ainsi que le transfert des techniques marines à l'endroit des pays en développement afin d'améliorer la « santé » des océans sont attendus à échéances 2030. Tout comme garantir aux pays les moins avancés ainsi qu'aux petits États insulaires en développement, d'ici 2030, les retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines.

ODD 15/ Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'humanité vit au-dessus de ses moyens. Le 13 août 2015, elle a connu son « jour de dépassement »⁷⁷, ce qui signifie qu'en moins de huit mois, l'humanité avait déjà consommé toutes les ressources naturelles renouvelables que la planète peut produire en un an. À partir de ce jour, l'humanité creuse sa dette écologique.

Il est urgent d'agir et de garantir, dès 2020, la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce, des forêts, des zones humides et arides et des montagnes conformément aux obligations découlant des accords internationaux. Les 12 cibles présentes dans cet objectif s'engagent dans cette voie.

ODD 16/ Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Cet objectif est d'une portée politique plus marquée. Un accent spécifique est donné à la notion d'État de droit qui garantit les libertés fondamentales et les politiques non discriminatoires. Cet objectif induit également la notion de gouvernance puisque certaines de ses cibles visent la mise en place d'institutions efficaces, transparentes et responsables. La lutte contre la corruption ainsi que contre toutes les formes de criminalité organisée est également ciblée. Cet objectif de gouvernance est également porté à l'échelon international par la volonté d'y voir émerger une participation accrue des pays en développement dans les institutions internationales de gouvernance. Enfin, l'accès universel à la justice y est également mentionné. Elle se base notamment sur l'identité juridique universelle via notamment l'enregistrement des naissances.

Quelques-uns regretteront cette approche trop « superficielle » et limitée de la dimension politique qui ne permet pas d'aborder en profondeur certaines problématiques. À ce titre, il est vrai que la bonne gouvernance n'y est envisagée qu'en termes de cibles visant à promouvoir l'État de droit ou de réduire « sensiblement » les pratiques de corruption.

De plus, s'il est envisagé d'« élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial⁷⁶ » aucune piste concrète n'est avancée pour atteindre ce point. Une réforme du système organisationnel onusien n'est toujours pas à l'ordre du jour alors que la composition des membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi que l'usage du droit de veto n'est qu'à l'image d'un monde depuis longtemps révolu face aux enjeux de la multipolarité.

ODD 17/ Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Pour les Nations Unies, cet objectif doit s'articuler sur cinq axes que sont la finance, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les questions structurelles. En termes de finance, il s'agit d'améliorer les capacités de mobilisation des ressources nationales des pays en développement (par les collectes d'impôts notamment), de s'assurer que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique (en ce compris l'objectif des 0,7% du RNB), de mobiliser des ressources financières alternatives en faveur des pays en développement, de tendre à une meilleure soutenabilité de leur dette et d'adopter des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays moins avancés. La dimension technologique suppose leur meilleur transfert par la mise en œuvre d'un mécanisme international de diffusion (souhaité opérationnel d'ici 2017) à l'attention surtout des pays les moins avancés. En matière commerciale, il est plus que jamais fondamental de tendre vers un système multilatéral universel et ouvert renforçant la place des pays en développement à l'échelle mondiale (par une amélioration de leurs exportations via des franchises sur les droits de douane ou le renforcement de règles préférentielles). Les questions structurelles se concentrent principalement sur la notion de cohérence des politiques en matière de développement durable et sur l'émergence de partenariats multipartites (à l'échelle mondiale, à caractère public, « public-privé » ou avec la société civile). Enfin, le renforcement des capacités (notamment statistiques) des pays en développement doit permettre de rendre compte des situations propres à toutes les composantes des sociétés et d'établir des indicateurs de progrès précis.

^{76/} Lire à ce sujet INSTITUT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, *L'économie circulaire, nouveau modèle de prospérité*, Paris, septembre 2013, 7 pages

^{77/} Alors qu'il se situait aux alentours du 23 décembre en 1975, il progresse chaque année un peu plus pour s'arrêter en 2015 à la date du 13 août.

^{78/} Objectif de développement durable 16, cible 16.8.

C/ AVANCÉES ET DÉFIS

1/ Des principes innovants...

Ces nouveaux Objectifs de développement durable ouvrent donc quelques pistes fondamentales. Il est vrai qu'avec deux fois plus d'objectifs et près de dix fois plus de cibles identifiées que les OMD, l'agenda post 2015 se veut plus ambitieux en brassant un nombre bien plus élevé de thématiques. La prise en compte des trois dimensions de la durabilité l'exige : il importe d'adjoindre à la dimension sociale quasi-exclusive des OMD la dimension économique et la dimension environnementale (engoncée dans l'ODD 7 malgré une urgence écologique déjà pressante). Au final, la prise en compte de toutes ces dimensions permet aux ODD de s'articuler comme un véritable programme de développement.

La déclaration finale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » recèle nombre d'engagements et de principes fondamentaux qui laissent présager une appréhension de la durabilité dans toute sa complexité. Ce document final apparaît comme équilibré et inclusif. Un focus plus marqué est porté sur les pays moins avancés (PMA) ainsi que sur les pays à revenu intermédiaire (PRI). Pour les uns parce que particulièrement vulnérables aux défis du développement durable. Pour les autres parce que leurs populations regroupent 75% des personnes pauvres référencées dans le monde. Par ailleurs, comme l'intitulé du document final l'indique, le caractère transformatif ambitionne au moins dans les mots de changer les modèles économiques des sociétés par des habitudes de consommation et des modes de production différents au bénéfice de la planète et du bien-être humain.

a/ Le principe d'universalité

Changement radical par rapport à ce qui sous-tendait les OMD, ce principe d'universalité fait des Objectifs de Développement Durable des « objectifs pour tous ». Ils ont vocation à transcender le clivage traditionnel Nord-Sud. Cette notion d'universalité envisage donc des ODD s'appliquant à tous les pays, quels que soient leurs niveaux de richesse et de développement. Leur application n'étant pas « top-down », des approches différenciées et des adaptations spécifiques à chaque pays sont nécessaires. Car outre les différences entre pays, des inégalités existent également au sein même de ceux-ci. Cette stratégie de mise en œuvre est aussi universelle dès lors qu'elle concerne tant les politiques internationales qu'intérieures des États et qu'elle s'applique à tous les niveaux de pouvoir compétents (voir graphique 11).

b/ Le principe de « responsabilités communes mais différenciées »⁷⁹

Le principe d'universalité renvoie à la notion de responsabilité commune, laquelle est interprétée différemment selon l'approche des pays développés ou en développement. Pour les premiers, il s'agit d'une « responsabilité partagée » à interpréter sous l'angle d'une obligation de réalisation commune et identique pour tous. Les pays en développement se réfèrent quant à eux au principe de responsabilités communes mais différenciées (ou « common but differentiated responsibilities » – CBDR) ancré dans la déclaration de Rio en 1992. Cette orientation suggère la réalisation des ODD en fonction des propres capacités de chacun et de son impact historique sur les écosystèmes selon son degré de développement.

La clarification dans le débat international de la notion de « différenciation » est sous-jacente. Elle pourrait sembler sans conteste puisque tous les États n'ont pas les mêmes capacités pour réaliser les ODD. L'application du prochain agenda du développement devra prendre en considération les politiques et priorités nationales de chacun et la réalité des espaces politiques. L'impasse ne pourra pas non plus être faite sur le principe de souveraineté nationale et la variété des défis de la durabilité auxquels tous les pays, et plus encore les pays du Sud, sont confrontés. Il est donc attendu que les pays plus puissants économiquement soient appelés à un engagement plus large que les autres. De même, la répartition des efforts en termes de réalisation du prochain agenda de développement devra se faire au regard des responsabilités historiques liées à l'industrialisation et à son impact sur le climat et les ressources naturelles. Sur ce point-là, le Nord a des comptes à rendre.

Il n'empêche, la responsabilité de tous est engagée. Car l'universalité du processus ne veut pas dire uniformité, tout comme le principe de « responsabilité commune mais différenciée » ne signifie pas l'abandon de toute responsabilité des pays en développement.

79/ Acronyme anglais : CBDR ou *Common but differentiated responsibilities* (CBDR)

GRAPHIQUE 11

ÉTAT DE RÉALISATION DES ODD DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS



Source : ODD / Bertelsmann, 2015

c/ « Personne ne doit être laissé pour compte » ou « *Leave no one behind* »

Autre avancée, le principe du *leave no one behind* défend l'idée d'un développement qui n'oublie personne. Aucun objectif ne sera considéré comme réalisé tant qu'il n'est pas atteint par tous les groupes, aussi vulnérables soient-ils. Ceci suppose de renforcer les capacités des États en développement en matière de données récentes et ventilées sur toutes les composantes de leurs populations. De cette manière, les États auront à leur disposition les éléments d'information les plus précis leur permettant d'initier des politiques adaptées à l'attention de certains groupes cibles. D'autre part, dès lors que ce principe se veut inclusif, il présume d'une participation réelle de toutes les parties prenantes et les groupes représentatifs de la population. Tant dans les processus de mise en œuvre que de suivi. Ce principe doit notamment permettre aux membres de la société civile d'interpeller les autorités nationales et internationales compétentes pour qu'elles réalisent pleinement des Objectifs de développement durable pour tous.

d/ Une approche « droit » renforcée

Combattre toutes les inégalités inter et intra étatiques, préserver la planète, œuvrer pour une consommation et une production durables et participer à une réelle inclusion sociale constituent des axes essentiels dans le prochain agenda de développement. Les droits fondamentaux à la santé, à l'alimentation ainsi qu'à l'éducation sont au centre des priorités. Tout comme le droit à l'eau et à l'assainissement. La dimension genre n'est pas oubliée et le phénomène de migration est perçu comme un élément de développement dans les pays d'origine. Enfin, le droit au développement y est pleinement intégré. Le contraire aurait été un non-sens : en consacrant les principes d'égalité, de non-discrimination, de participation et de transparence, de responsabilité et de coopération internationale, le droit au développement s'inscrit de plain-pied dans l'esprit du développement durable⁸⁰.

De toute évidence, les ODD sont appréhendés sous le prisme des droits humains. Cela semble d'autant plus logique puisque, selon Marc Darras, « la réalisation des droits de l'homme est l'objet même de la démarche de développement durable, définissant clairement la finalité du développement social⁸¹ ». Les références explicites à la notion, aux textes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui jalonnent la déclaration politique finale l'attestent.

e/ Les inégalités comme enjeu à part entière

Derrière le dixième ODD se cache l'un des enjeux les plus importants pour le développement. Accorder une dimension prioritaire à la lutte contre les inégalités est une véritable avancée en soi. Car de cette réalisation dépendra la réalisation d'autres ODD. Les inégalités étant pluridimensionnelles (raciales, sexuelles, économiques, géographiques, etc.) et interconnectées, les réduire participe aux défis de lutte contre la pauvreté, à la question du genre, à l'accès à la santé et à l'éducation et permet de tracer des perspectives d'avenir plus favorables pour tous.

Pour ce faire, il est temps de changer le postulat en s'éloignant de celui qui, jusqu'à présent, prônait la croissance économique comme seul remède à tous les maux. Ou du moins, la penser autrement. Jeffrey Sachs ne dit pas autre chose : « Le développement durable est synonyme d'une prospérité économique inclusive et durable sur le plan environnemental. Pourtant, une part importante de la croissance actuelle n'est ni inclusive ni durable. Les riches s'enrichissent pendant que les pauvres et la planète paient le prix⁸² ». De plus, une récente analyse de l'OCDE⁸³ avance l'idée selon laquelle cultiver les inégalités amenuise les dynamiques de croissance économique puisqu'elles impactent négativement les possibilités d'instruction offertes aux plus vulnérables, donc leur mobilité sociale et le développement de leurs compétences. L'évidence de la redistribution impose donc aux autorités publiques, qu'elles soient du Nord ou du Sud, de repenser le partage des bénéfices d'une croissance génératrice d'emplois.

2/ ... Et des défis à relever

a/ Un agenda trop large pour être réalisé ?

Avec 17 objectifs et 169 cibles, l'agenda post 2015 se révèle très large si l'on se réfère aux Objectifs du millénaire qui étaient quant à eux limités à 8 (adjoints de 21 cibles).

Le nombre important d'objectifs rend la mise en œuvre du futur agenda post 2015 plus complexe. Il risque aussi de favoriser un phénomène de « picking » parmi les ODD en fonction des priorités nationales du développement, même si son universalité ne signifie pas que l'on s'engage dans un cadre d'implémentation unique. Face à un réel degré d'ambition, chaque pays devra traduire en termes nationaux les objectifs définis au sein des Nations Unies. Il sera nécessaire d'adopter des plans d'action nationaux crédibles et adaptés aux contextes spécifiques, justement équilibrés entre capacités de réalisation et ambition, qui ne se réduit pas à un simple catalogue de bonnes intentions.

La question de la volonté politique est ici centrale et conditionne l'applicabilité des ODD. Car à l'instar des OMD, l'agenda post-2015 n'a pas de force contraignante. Pourtant, leurs effets sur notre quotidien seront manifestes puisque les ODD, parce qu'applicables à tous, devraient constituer la colonne vertébrale de toutes les politiques futures, intérieures ou internationales, tant pour les pays du Nord que pour les États du Sud.

b/ Vers un renforcement nécessaire des capacités statistiques ?

La détermination de l'ampleur des moyens nécessaires à l'implémentation des ODD dépendra de la capacité d'identifier précisément les cibles à atteindre et les politiques à appliquer.

À cette fin, le renforcement des capacités statistiques des pays en développement est indispensable. Les Nations Unies, dans leur rapport 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, reconnaissent que « de grandes lacunes dans les données subsistent dans plusieurs domaines du développement. Les principaux défis à relever sont l'absence de données récentes, leur mauvaise

qualité et le manque de données ventilées portant sur des aspects importants⁸⁴ ». L'analyse de données statistiques désagrégées et élargies au-delà des critères classiques de l'âge et du genre permettra à chaque État d'engager des politiques plus pertinentes en faveur des populations qui avaient échappé aux actions menées antérieurement dans le cadre des OMD et de surveiller les progrès engrangés vers un développement durable pour tous. Des indicateurs seront adoptés d'ici mars 2016. Par la déclaration finale « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », les chefs d'États et de gouvernements s'engagent à renforcer les moyens statistiques là où ils font particulièrement défaut. L'objectif 17, en sa cible 19, est clair à ce sujet puisqu'il vise à « [...] disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, âge, [...] ethnies, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays⁸⁵ ».

80/ La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement fait de l'individu le sujet central du développement, souhaite tendre vers une participation libre, active et utile, garantit la non-discrimination et la répartition équitable des bénéfices du développement. Elle revendique les principes d'autodétermination et de souveraineté sur les ressources naturelles. La réalisation pleine et effective des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels est également poursuivie.

81/ DARRAS Marc, *Droits humains et développement durable. Les droits de l'Homme au centre du développement durable*, L'Encyclopédie du développement durable, n°49, Éditions des Récollets, Paris, juin 2007, 4 pages

82/ SACHS Jeffrey in OXFAM-INTERNATIONAL, *Even it up. Time to end extreme inequality*, Oxford, 2014, 141 pages

83/ OCDE, *Focus. Inégalités et croissance*, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, décembre 2014, 4 pages

84/ NATIONS UNIES, *Op.cit.*, Rapport 2015, pages 11

85/ NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, document A/68/970, 12 août 2014, cible 17.18, page 27

c/ Des moyens financiers à la hauteur des ambitions ?

Autre préoccupation : la nécessité de trouver un financement répondant aux prochains engagements. Ceux-ci devront garantir une certaine « transversalité » entre tous les ODD, en tirant les enseignements de l'aide financière consacrée aux OMD qui avait conduit à créer des îlots de financements. L'ampleur de ce financement – estimée en milliers de milliards⁹⁶ – suppose qu'on trouve de nouvelles sources car la seule aide publique au développement est aujourd'hui bien insuffisante pour répondre à ces besoins « colossaux ».

Cette question du financement du développement est loin d'être anodine car elle porte sur la notion même de justice fiscale internationale. De plus, selon un rapport récent d'EURODAD portant sur la période 2008-2014, pour chaque dollar entrant dans les pays en développement, deux viennent en retour vers les pays industrialisés⁹⁷.

Par ailleurs, si l'aide publique doit demeurer la ligne budgétaire traditionnelle, il faudra sans doute s'ouvrir à l'investissement privé. Ceci ne pourra se faire sans balises. La question de la transparence ainsi que de la responsabilité sociale des entreprises ne peut non plus être éludée. De plus, selon le rapport 2014 de la CNUCED, tout apport du secteur privé ne pourra s'envisager sans le maintien des services de qualité financièrement abordables et accessibles à tous, ainsi que sans un engagement financier spécifique pour les pays les moins avancés, économiquement les plus faibles, qui connaissent de grandes difficultés à attirer l'investissement⁹⁸.

Il conviendra également de prêter attention aux effets pervers que tout financement privé peut apporter et, par-delà-même, tirer tous les enseignements des partenariats public-privé qui, bien qu'ac-

tuellement fortement privilégiés, sont extrêmement risqués pour les institutions publiques et ont, jusqu'à présent, montré leurs limites lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté et de lutter contre les inégalités ou d'éviter les nuisances sur l'environnement⁹⁹.

Le financement des ODD devra également émarger des pays en développement même, notamment pour développer les recettes fiscales. La mise en œuvre d'une politique fiscale juste mobilisera des ressources domestiques, par un système d'imposition, et pourra pleinement participer à un développement stable par des politiques redistributrices⁹⁰. Il est dès lors essentiel que les pays du Nord garantissent la cohérence de leurs politiques afin de permettre aux pays du Sud de développer leur propre système de ressources fiscales.

Dans cette perspective de financement du développement était attendue la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le Financement du Développement d'Addis Abeba, du 13 au 16 juillet 2015. Malheureusement, les attentes de la société civile internationale⁹¹ n'y furent que peu rencontrées (voir encadré 4).

À noter que l'accord d'Addis Abeba est bel et bien présent dans la déclaration finale de New York. Mais contrairement aux souhaits des pays développés, il n'a pas pour vocation de constituer le seul cadre de financement des ODD. La position des pays en développement a donc été rencontrée : faire de l'AAAA un moyen de mise en œuvre financier complémentaire à ceux proposés pour chaque ODD ainsi que dans le cadre de l'ODD 17 visant à revitaliser un partenariat mondial moribond. Il n'empêche que, comme le souligne Arnaud Zacharie, « [les] États membres de l'ONU [ont discuté] en septembre d'Objectifs de développement durable pour lesquels aucun financement digne de ce nom n'a été décidé⁹² ».

AGENDA D'ACTION D'ADDIS ABEBA (AAAA) POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Faisant suite aux conférences sur le financement du développement de Monterrey (2002) et de Doha (2008), celle d'Addis Abeba a regroupé, mi-juillet 2015, les représentants de 193 pays en vue de définir les moyens financiers à mettre en œuvre pour éradiquer l'extrême pauvreté, limiter les inégalités et lutter contre les changements climatiques.

En cette année chargée en défis internationaux, la société civile attendait beaucoup du résultat final de la conférence. Dans son esprit, le niveau d'ambition qui y serait affiché déterminerait la hauteur de l'engagement de la communauté internationale vers un modèle économique plus inclusif, équilibré et respectueux de l'environnement. Porteuse de nombreuses revendications, la société civile reste au final sur sa faim.

L'un des enjeux principaux d'Addis portait sur la gouvernance fiscale mondiale et la création d'un Conseil mondial de la fiscalité. Alors que la fuite des flux financiers illicites appauvrit les pays en développement, la Conférence n'envisage aucune réforme du système actuel et laisse à l'OCDE (composée exclusivement de pays riches) le soin d'organiser la coopération fiscale internationale.

Quant aux autres sujets, les lignes tracées par Monterrey et Doha restent de mise. L'idée de financements alternatifs, par des taxes sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur les transactions financières internationales, ne figure même pas dans l'agenda d'action final (AAAA). Par contre, la participation du secteur privé y est fortement sollicitée. Y sont ainsi encouragés les partenariats public-privé (PPP) et les *blending* (montages financiers mélangeant fonds publics et privés) qui, jusqu'à preuve du contraire, manquent pourtant de transparence et font preuve d'inefficacité dans les pays pauvres. Par ailleurs, si l'engagement des pays développés en faveur des 0,7% est bel et bien confirmé, tout porte à croire qu'il sera difficilement respecté vu la moyenne mondiale actuelle stagnant sous les 0,3%. Enfin, les réflexions menées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour créer un mécanisme international de résolution des crises des dettes souveraines ne semblent, ici non plus, trouver le moindre écho auprès des pays du Nord, en ce compris les États-membres de l'Union européenne.

86/ Selon BADRE Bertrand, directeur financier de la Banque Mondiale, in FMI (bulletin du), *Le financement du développement : la voie à suivre*, 18 avril 2015, <http://www.imf.org/external/French/pubs/ft/survey/so/2015/NEW041915AF.htm>

87/ Lire à ce propos GAMBINI Antonio, *Vers un ONU fiscal pour « arrêter la saignée » ?*, CNCD-11.11.11, 13 juillet 2015, <http://www.cncd.be/Vers-un-ONU-fiscal-pour-arreter-la>

88/ Lire à ce sujet : CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014. L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action*, Genève, septembre 2014, 66 pages

89/ Lire à ce sujet ROMERO Maria José, *La partie visible de l'iceberg. Une évaluation critique des partenariats public-privé (PPP) et de leur impact sur le développement durable*, EURODAD, juillet 2015, 36 pages

90/ Lire à ce propos BOURGERIE Mathilde, MONFORT Pauline & PRUVOST Pauline, *Quel agenda du développement après 2015 ? Une analyse des initiatives et des enjeux post-OMD*, OXFAM France, juin 2012, page 26

91/ Ces revendications sont (1) l'APD et les ressources domestiques comme piliers du financement, (2) tendre des financements innovants, (3) appeler à la réorientation des flux financiers spéculatifs, (4) s'engager dans la prévention et la résolution des dettes, (5) porter une vigilance accrue aux flux financiers privés, (6) tendre vers un commerce international équitable et une gouvernance mondiale.

92/ CNCD-11.11.11, *Conférence d'Addis-Abeba : un triste jour pour le financement du développement*, 16 juillet 2015, <http://www.cncd.be/Conference-des-Nations-Unies-d>

3/ Agenda juridiquement non contraignant et participation de la société civile

Si la mise en œuvre des ODD relève de la responsabilité des États, elle est également volontaire. L'absence de caractère contraignant risque-t-il d'affaiblir la portée du nouvel agenda ? Rien n'est moins sûr. Le respect des engagements pour la réalisation des ODD – via des politiques *ad hoc* à l'échelle de leurs singularités nationales – permettra aux États de s'inscrire dans une trajectoire de transition collective vers un monde plus juste. Dans le cas des États fragiles, la poursuite des ODD est synonyme de soutiens techniques, logistiques, humains et financiers importants pour leur propre développement.

De plus, le caractère volontaire de mise en œuvre ouvre un espace d'action et d'interpellation conséquent pour la société civile. La valorisation de l'expertise des acteurs non-étatiques y est fondamentale. Tout comme elle l'est dans les processus de suivi et d'évaluation. Comme l'affirme Henri Malosse, Président du Comité économique et social européen, « [L]a participation de la société civile doit constituer un des traits dominants de l'exécution de l'agenda post 2015 [...]. Le processus de sa mise en œuvre doit être transparent et inclusif. Il convient également qu'il bénéficie des structures de gouvernance démocratique afin de donner la garantie que les populations, en particulier les groupes marginalisés et vulnérables, soient associés au contrôle de son application et soient en position de faire valoir leurs droits »⁹³.

4/ Quel suivi et quelle évaluation des nouveaux objectifs ?

Les missions d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des ODD sont essentielles à leur succès. Elles permettront le réajustement de politiques jugées inadéquates et, le cas échéant, rappelleront à chaque État et autorité compétente le principe de responsabilité auquel chacun s'est conformé. En tant que « super gouvernement », le *Forum politique de haut niveau* (FPHN) est appelé à remplir

cette mission et à asseoir sa position dans une perspective d'un meilleur soutien aux États dans leur implémentation des ODD. C'est également au sein de ce forum que la société civile bénéficiera d'un mandat clair de suivi et d'évaluation du respect de l'agenda post 2015 (voir encadré 5).

5/ 2015 et après ?

La déclaration issue du sommet des Nations Unies de septembre 2015 instituant les Objectifs de développement durable ne constitue pas une finalité en soi. Le véritable défi consiste en leur application et réalisation. Dès 2016, tous les États ainsi que tous les niveaux de pouvoir et de compétence sont appelés à définir les moyens de leur mise en œuvre.

La Belgique n'échappe donc pas à cette perspective. Si les gouvernements ne sont pas les seuls responsables, ils n'en ont pas moins un rôle majeur à jouer dans la transition vers une société durable. En effet, il revient notamment aux autorités politiques de créer de potentiels incitants permettant le développement d'une économie durable et, par un processus législatif engagé, d'initier des réglementations susceptibles de mettre fin à des pratiques non durables.

Plus largement, le suivi et la mise en œuvre des ODD ne pourront s'envisager sans un cadre référent. Un ensemble d'indicateurs globaux contextualisés par des données nationales et régionales est prévu à cette fin. Cet ensemble sera pensé par le Groupe d'experts interinstitutionnel chargé des indicateurs relatifs aux ODD (GEI-ODD). La proposition alors formulée devra être approuvée par la Commission statistique des Nations Unies (CSNU) en mars 2016, avant d'être adoptée dans la foulée par l'ECOSOC et l'Assemblée générale.

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU (FPHN)

La création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN ou HLPF – *High Level Political Forum*) est une revendication issue de Rio+20. Ce Forum est appelé à devenir l'instance des Nations Unies compétentes pour suivre et évaluer le processus de développement durable et l'implémentation de ses objectifs (ODD). La résolution A/RES/67/290 (juillet 2013)⁹⁴ de l'Assemblée générale des Nations Unie le confirme comme le lieu de convergence de toutes les parties concernées par les ODD.

Selon cette résolution, l'objectif convenu du HLPFN est d'« exercer une action mobilisatrice, donner des orientations et formuler des recommandations en vue du développement durable, faire le suivi et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable ; améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux et avoir un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accordera l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable. » Y est également rappelé le principe d'inclusion participative puisque « [...] le forum doit promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et autres parties prenantes au niveau international afin de mieux utiliser leurs compétences spécialisées tout en conservant le caractère intergouvernemental des débats, et décide à cet égard que le forum sera ouvert à la participation des grands groupes, des autres parties prenantes et des entités ayant reçu une invitation permanente à prendre part en tant qu'observateurs à ses propres travaux [...] ».

Le HLPF est soumis à deux modalités de réunion : d'une part, il est appelé à se réunir tous les quatre ans sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies et regroupe alors pendant deux jours, en début d'Assemblée générale, les chefs d'État et de gouvernement. D'autre part, en parallèle, il est appelé à se réunir tous les ans, sous l'égide de l'ECOSOC, durant huit jours et comprend une conférence interministérielle portant sur trois jours. De ces deux types de réunions sortiront des déclarations négociées.

Dès 2016, sous l'égide de l'ECOSOC, le HLPF procédera donc à des examens réguliers du suivi et de la mise en application des engagements et des Objectifs de développement durable – en ce compris ceux relatifs aux moyens de mise en œuvre (MMO) dans le cadre du programme de développement post 2015⁹⁵.

93/ MALOSSE Henri, *Le développement humain à l'aune de l'agenda post 2015*, Symposium de haut niveau, Comité économique et social européen, Section spécialisée « Relations extérieures », Alger, 16 juin 2014, 4 pages

94/ NATIONS UNIES (Assemblée générale), résolution A/RES/67/290, paragraphe 14, 23 juillet 2013. Le HLPF a pour vocation de remplacer la Commission du développement durable qui avait été elle-même instituée par

l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1992 pour assurer un suivi efficace de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED – ou Sommet de la Terre).

95/ Lire à ce sujet le BULLETIN DES NEGOCIATIONS DE LA TERRE, Institut International du Développement Durable (IIDD), ISDD Reporting services, Volume 33 n°10, 12 juillet 2015, 18 pages

conclusion

« Nous devons nous trouver sur un chemin, et c'est dans ce chemin que les transformations se feront⁹⁶. »

L'avenir se conjugue désormais par le prisme de nouveaux Objectifs de développement durable. L'ambition de l'agenda post-2015 est à la hauteur des défis qu'il a à relever. D'une part, il doit aller bien au-delà des engagements des précédents Objectifs du millénaire. En les reprenant, certes, ou tout au moins en s'engageant dans la voie totale de leur réalisation pour ne plus se satisfaire d'un bilan mitigé. D'autre part, les futurs objectifs portent les espoirs d'un projet de société novateur basé sur l'interaction entre les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité. Mais pour qu'il puisse donner sa pleine mesure, le développement durable devra s'acquitter du potentiel risque de n'être perçu que comme un instrument parmi d'autres d'un « business as usual » tout juste édulcoré à la sauce environnementale.

Atteindre la pleine exécution des prochains ODD d'ici 2030 est-il pour autant utopique ?

Sans doute. Mais il s'agit avant tout d'une utopie mobilisatrice vers laquelle l'ensemble des parties prenantes, décideurs politiques en tête, doivent s'engager. La mise en œuvre des ODD pose inévitablement la question de la volonté politique dont les dirigeants de ce monde feront preuve. Nul doute que si les ODD et leurs cibles sont réalisés, de réels progrès seront enregistrés en termes de développement.

En Belgique, le gouvernement fédéral dispose d'un Plan fédéral de développement durable qu'il convient de conjuguer avec les ambitions du nouvel agenda post 2015. Les régions, quant à elles, devront adopter des plans pluriannuels de développement durable. Tendre vers la réalisation des ODD suppose donc que toutes les autorités compétentes s'engagent – en concertation l'une avec

l'autre – dans une réelle cohérence des politiques et définissent leurs orientations stratégiques au-delà du simple objectif de croissance économique⁹⁷.

Au-delà des engagements en politique intérieure propres aux niveaux de compétences concernées, la Belgique se doit également de poursuivre une réelle politique de coopération au développement. L'ambition de cette dernière dépendra du financement qui lui sera accordé. Tendre vers la réalisation de la norme de 0,7% du revenu national brut en constitue déjà une étape essentielle. Mettre en œuvre ses engagements internationaux en termes d'efficacité de l'aide, privilégier le soutien au secteur privé local des pays partenaires de la Coopération belge ou tendre vers l'annulation de toutes les dettes odieuses et illégitimes des pays en développement sont autant d'axes de financement nécessaires à la réalisation des présents Objectifs de développement durable.

⁹⁶/ MORIN Edgar, *Notre futur*, Terraeco, n°60, septembre 2014

⁹⁷/ Lire à ce sujet : 11.11.11 & Associations 21, *Dossier SDG's. Pistes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Belgique*, Dossier, Bruxelles, 2015, 55 pages

bibliographie

ACODEV/NGO-Federatie (groupe de travail), *Quel avenir pour les ONG belges dans la coopération internationale du 21^e siècle. Note de discussion. Agenda pour le changement*, mars 2015, 12 pages

BECHIR Riadh, ARBI Abdeladhim Mohamed, DHIFALLAH Said Miloud & SGHAIER Mongi, *Impact de la crise sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les pays en voie de développement : le cas de la Tunisie* in *New Medit*, n°4, 2010

BERR Eric & COMBARNOUS François, *L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : une évaluation empirique*, Centre d'économie du développement (CED), 2004, 27 pages

BOURDIEU Pierre, *Le mythe de la « mondialisation » et l'État social européen* in *Contre-Feux*, Éditions Liber-Raisons d'agir, 1998

BOURGERIE Mathilde, MONFORT Pauline & PRUVOST Pauline, *Quel agenda du développement après 2015 ? Une analyse des initiatives et des enjeux post-OMD*, OXFAM France, juin 2012, 60 pages

BUCLET Nicolas, *Les limites du système économique dominant par rapport aux enjeux du développement durable*, CNRS, Université des Technologies de Troyes (UTT), Institut Charles Delaunay, 2009, 33 pages

BULLETIN DES NEGOCIATIONS DE LA TERRE, Institut International du Développement Durable (IIDD), ISDD Reporting services, Volume 27 n°51, 25 juin 2012, 28 pages

BULLETIN DES NEGOCIATIONS DE LA TERRE, Institut International du Développement Durable (IIDD), ISDD Reporting services, Volume 33 n°10, 12 juillet 2015, 18 pages

CAMUS Albert, *Discours de réception du prix Nobel de Littérature*, Stockholm, 10 décembre 1957

CARNES Marta Ruiz, *De Monterrey à Doha, quels progrès dans le financement du développement ?*, EURODAD, 2008

CNCD-11.11.11, *Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux : moteurs de l'intégration régionale ou nouveau cheval de Troie du libre-échange ?*, Les cahiers de la coopération internationale, n°8, Bruxelles, mai 2008, 36 pages

CNCD-11.11.11, *En 2014, ne nous laissons pas embobiner*, Mémoire politique, Bruxelles, janvier 2014, 44 pages

CNCD-11.11.11, *Protection sociale pour tous*, Dossier de campagne 2015-2016, Bruxelles, 2015, 43 pages

CNCD-11.11.11, *Des Objectifs du millénaire aux Objectifs de développement durable*, Rapport 2015 sur l'aide belge au développement, 2015, 63 pages

CNCD-11.11.11, *Conférence d'Addis-Abeba : un triste jour pour le financement du développement*, 16 juillet 2015

CNUCED, *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés : Croissance, pauvreté et conditions du partenariat de développement*, Publication des Nations Unies, New-York et Genève, 2008

CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014. L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action*, Genève, septembre 2014, 66 pages

DARRAS Marc, *Droits humains et développement durable. Les droits de l'Homme au centre du développement durable*, L'Encyclopédie du développement durable, n°49, Éditions des Récollets, Paris, juin 2007, 4 pages

FAO, *Sommet mondial de l'alimentation, La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*, novembre 1996

FMI (bulletin du), *Le financement du développement: la voie à suivre*, 18 avril 2015

GAMBINI Antonio, *Vers un ONU fiscal pour « arrêter la saignée » ?*, CNCD-11.11.11, 13 juillet 2015

HERRERA Rémy, *OMD : lutte contre la pauvreté ou guerre contre les pauvres ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, 206 pages

INSTITUT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE, *L'économie circulaire, nouveau modèle de prospérité*, Paris, septembre 2013, 7 pages

JACQUARD Albert, *Voici le temps du monde fini*, Éditions du Seuil, avril 1991, 183 pages

KI-MOON Ban in NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2010, 80 pages

LAPEYRE Frédéric, *Objectifs du Millénaire pour le Développement : outils de développement ou cheval de Troie des politiques néo-libérales* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, 206 pages

MALOSSE Henri, *Le développement humain à l'aune de l'agenda post 2015*, Symposium de haut niveau, Comité économique et social européen, Section spécialisée « Relations extérieures », Alger, 16 juin 2014, 4 pages

MICHAÏLOF Serge & ALET Claire, *Objectifs du Millénaire : tout reste à faire* in *Alternatives économiques*, n°294, septembre 2010

MORIN Edgar, *Notre futur*, Terraeco, n°60, septembre 2014

NATIONS UNIES (Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement), *Notre avenir à tous*, Rapport Brundtland, 1987, 349 pages

NATIONS UNIES (Conférence des Nations Unies sur les établissements humains – Habitat II), *La Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains*, juin 1995, 256 pages

NATIONS UNIES, *Déclaration du Millénaire*, septembre 2000, 10 pages

NATIONS UNIES, *L'avenir que nous voulons*, Déclaration finale de la Conférence RIO+20, septembre 2012, 60 pages

NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2014, 59 pages

NATIONS UNIES, *Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Rapport, New-York, 2015, 75 pages

NATIONS UNIES, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Déclaration finale du Sommet des Nations Unies consacré aux Objectifs de développement durable, New-York, septembre 2015, 41 pages

NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale – Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, document A/67/L48/Rev1, 15 janvier 2013, 2 pages

NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Structures et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable*, Résolution, document A/RES/67/290, 23 août 2013, 7 pages

NATIONS UNIES (Assemblée générale), *Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable*, document A/68/970, 12 août 2014, 27 pages

OCDE, *Focus. Inégalités et croissance*, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, décembre 2014, 4 pages

ONUSIDA, *Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/Sida*, juin 2000, 138 pages

OXFAM-INTERNATIONAL, *Even it up. Time to end extreme inequality*, Oxford, 2014, 141 pages

OXFAM-INTERNATIONAL, *Insatiable richesse : Toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, rapport thématique, Oxford, janvier 2015, 14 pages

PASCUAL Francisco G., *OMD : un nouveau partenariat mondial pour le développement ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, 206 pages

PICKETTY Thomas, *Le Capital au 21^e siècle*, Éditions Le Seuil, Paris, 2013, 976 pages

QUART-MONDE (la rédaction), *Sommet mondial pour le développement social*, Copenhague, 6-12 mars 1995, Dossiers et documents de la Revue Quart-Monde, n°7, 1998

RIGOT Véronique, *Rio +20 : l'abîme ou la métamorphose*, Point Sud n°6, Les études du CNCD-11.11.11, mai 2012, 44 pages

ROMERO Maria José, *La partie visible de l'iceberg. Une évaluation critique des partenariats public-privé (PPP) et de leur impact sur le développement durable*, EURODAD, juillet 2015, 36 pages

TUJAN Antonio, *OMD : réduire la pauvreté ou édulcorer la mondialisation néolibérale ?* in *Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critique*, Alternatives Sud, CETRI, 2006, 206 pages

VAN NUFFEL Nicolas, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement... Toute une époque*, septembre 2010

WILKINSON Robert & PICKETT Kate, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les Petits Matins, Institut Veblen/Etopia, Paris/Namur, 2013, 512 pages

ZACHARIE Arnaud, *Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption*, Point Sud n°0, Les études du CNCD-11.11.11, septembre 2010, 20 pages

ZACHARIE Arnaud, *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Éditions Le Bord de l'eau, Collection La Muette, 2013, 553 pages

ZACHARIE Arnaud, *Le bilan en demi-teinte des Objectifs du millénaire* in *Démocratie*, n°4, avril 2015

11.11.11, *De Milleniumdoelstellingen. Resultaten en lessen voor de toekomst*, Dossier, 2015, 20 pages

11.11.11 & Associations 21, *Dossier SDG's. Pistes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Belgique*, Dossier, Bruxelles, 2015, 55 pages

POINT SUD

n° 00 Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption

par Arnaud Zacharie

n° 01 Investir l'argent public dans les paradis fiscaux pour aider les pauvres ?

par Antonio Gambini

n° 02 Forêts congolaises
Quand l'exploitation industrielle entretient des conflits sociaux

par Véronique Rigot

n° 03 Financer la lutte contre le réchauffement global : les marchés financiers au secours du Sud ?

par Antonio Gambini

n° 04 La Justice Climatique... à l'épreuve des négociations

par Véronique Rigot & Nicolas Van Nuffel

n° 05 Le transfert de technologies climat : vers une « révolution bleue » ?

par Alban van der Straten,
sous la direction de Nicolas Van Nuffel

n° 06 Rio+20 :

« L'abîme ou la métamorphose ? »

par Véronique Rigot

n° 07 Face aux révolutions arabes, le business as usual européen

par Michel Cermak

n° 08 Les mécanismes de l'injustice fiscale mondiale

par Antonio Gambini

n° 09 Pertes et profits sur le climat

par Véronique Rigot

n° 10 « Ceux qui ont faim ont droit » (Victor Hugo)

par Nathalie Janne d'Othée

n° 11 Migrants de l'environnement
Le vent se lève, il faut tenter de vivre (Paul Valéry)

par Cécile Vanderstappen

n° 12 Nous consommons, mais à quel prix ?

par Arnaud Zacharie et Michel Cermak

n° 13 Traité transatlantique (TTIP) : cartographie d'un partenariat controversé

par Arnaud Zacharie, Nicolas Van Nuffel et Michel Cermak



Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



Éditeur responsable : Arnaud Zacharie, 9 Quai du Commerce, 1000 Bruxelles

CNCD-11.11.11

quai du Commerce 9 / 1000 Bruxelles

CONTACT Benjamin Van Cutsem /

T. 02 250 12 40 / benjamin.vancutsem@cncd.be

publications@cncd.be / www.cncd.be/Publications

POINT SUD
les études du CNCD-11.11.11